

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue bi-mensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN

France 15.00
Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur : Henri GUERNUT

PRIX DU NUMERO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

HOMMAGE A ANATOLE FRANCE

Victor BASCH - Léon BLUM
A.-Ferdinand HÉROLD

LE FASCISME ITALIEN

Fernand CORCOS

EN ALLEMAGNE

I. - POUR LA PAIX DES PEUPLES

Ferdinand BUISSON

II. - LE MEETING DE POTSDAM

F. Von PUTTKAMER

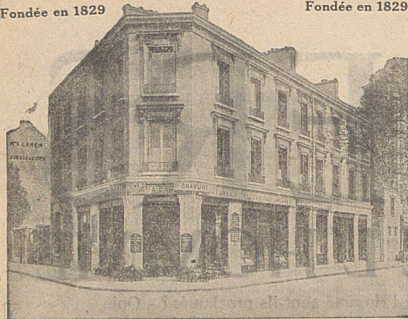
Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

**ENTREPRISE GÉNÉRALE
DE FUNÉRAILLES ET MARBRERIE**

Fondée en 1829

Fondée en 1829



**Maison A. CAHEN
Georges CAHEN & DENICHÈRE**
SUCCESSIONS

Direction : 24, Boulevard Edgar-Quinet (XIV^e)
CIMITIÈRE MONTPARNAISE

Tél. : 1^{re} Ligne, SÈGUR 05-72 (Service de nuit) — 2^e Ligne, SÈGUR 62-65

SUCCURSALES :

28, Rue Saint-Georges, 28 Tél. : TRUDAINE 09-14. (Service de nuit)	128, Route Stratégique (MONTROUGE) Tél. : 92, Cimetière de Bagneux
37, Rue du Repos, 37 Tél. : ROQUETTE 25-69. Cimetière du Père-Lachaise	150, Route Stratégique (MONTROUGE) Cimetière de Bagneux

Lors d'un décès, prévenir immédiatement la Maison pour éviter aux Familles toutes démarches et formalités, déclaration de décès aux Mairies, Service religieux, cimetières, etc.

Transport par fourgon automobile et Wagon particulier
Construction de Caveaux et Monuments funéraires — Caveaux provisoires dans tous les Cimetières. — Imprimerie spéciale pour billets de décès. — Insertions nécrologiques dans les journaux — Fleurs et couronnes.

CECI INTÉRESSE

TOUS LES JEUNES GENS ET JEUNES FILLES
ET TOUS LES PÈRES ET MÈRES DE FAMILLE

L'ÉCOLE UNIVERSELLE PAR CORRESPONDANCE DE PARIS, placée sous le haut patronage de l'État, la plus importante école du monde, vous adressera GRATUITEMENT par retour du courrier, celles de ses brochures qui se rapportent aux études ou carrières qui vous intéressent :

BROCH. N° 5.706 : Classes primaires complètes, Certificat d'études, Brevet d'études primaires supérieures, Brevet supérieur, C. A. P., Professorats.

BROCH. N° 5.712 : Classes secondaires complètes, Baccalauréats, Licences (lettres, sciences, droit).

BROCH. N° 5.726 : Grandes Ecoles spéciales (Agriculture, Industrie, Travaux publics, Mines, Commerce, Art de la Marine, Enseignement, Beaux-Arts, Colonies).

BROCH. N° 5.734 : Toutes les Carrières administratives.

BROCH. N° 5.750 : Carrières d'Ingénieur, Sous-Ingénieur, Conducteur, Dessinateur, Contremaître, dans les spécialités : Electricité, Radio-télégraphie, Mécanique, Automobile, Aviation, Métallurgie, Mines, Travaux publics, Architecture, Topographie, Froid, Chimie, Agriculture.

BROCH. N° 5.756 : Carrières du Commerce (Administrateur, Secrétaire, Correspondancier, Sténo dactylo, Contentieux, Représentant, Publicité, Ingénieur commercial, Expert-comptable, Comptable, Teneur de livres), Emplois de la Banque, des Assurances, de l'Industrie hôtelière.

BROCH. N° 5.770 : Langues étrangères (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien).

BROCH. N° 5.778 : Orthographe, Rédaction, Calcul, Ecriture, Calligraphie.

BROCH. N° 5.794 : Carrières de la Marine marchande
Envoyez aujourd'hui même à l'Ecole Universelle, 59, Bd Exelmans, Paris (XVI^e), votre nom, votre adresse, et le numéro des brochures que vous désirez. Ecrivez plus longuement si vous souhaitez des conseils spéciaux à votre cas. Ils vous seront fournis très-complets à titre absolument gracieux et sans engagement de votre part.

NOS PUBLICATIONS

Le texte des brochures marquées d'un astérisque a été publié dans les Cahiers des Droits de l'Homme :

Etudes documentaires sur l'affaire Caillaux, la brochure	0 50
La Série de 8	4 »
Les Interrogatoires de M. Caillaux devant la Commission d'Instruction de la Haute-Cour, la brochure	0 75
La Série de 9	6 »
*Pour le Peuple Egyptien, par Gabriel SEAILLES, A. AULARD, Victor MARGUERITE, WACYF-BOUTROS-GHALI (1920)	0 50
*L'Albanie et la Pate de l'Europe, par d'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Emile KAHN (1920)	2 »
*Pour l'Arménie Indépendante, par F. BUISSON, Victor BÉRAUD, Paul PAINLEVÉ, SÉVERINE (1920)	2 »
Le Congrès National de 1921 (compte rendu sténographique), un volume de 420 pages	5 »
Congrès 1922 et Congrès 1923, chaque année	6 »
Le Congrès International de 1923	1 »
Collections 1921, 1922 et 1923 des Cahiers des Droits de l'Homme avec table alphabétique et analytique, chaque année	18 »
Les mêmes collections reliées chaque année	35 »
L'Affaire Landau, par M ^e René BLOCH	0 50
Golsky est Innocent, par M ^e Pierre LÉWEL	1 »
Gabriel Séailles par M. Victor BASCH	1 »
La théorie de la violence et la Révolution française, par M. A. AULARD	1 »
Landau est innocent, par M ^e CORCOS	» »
Le bloc national et l'école laïque, par Henri GAMAARD	» »
Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus, par M. TH. REINACH	» »

En vente aux bureaux de la Ligue
10, rue de l'Université, Paris

NOS TRACTS

Nous envoyons nos tracts gratuitement à toutes les Sections qui nous en font la demande. En raison du prix élevé de l'impression et du papier, nous les prions de participer à nos frais. Voici la liste des tracts édités à ce jour :

Les statuts de la Ligue ; — Les Déclarations des Droits de l'Homme et du Citoyen ; — Qu'est-ce que la Ligue ? (F. BUISSON) ; — Un hommage à la Ligue (Anatole FRANCE) ; — L'œuvre de la Ligue (Notes brèves) ; — Quelques interventions ; — La Ligue et les cheminots ; — Libérez Goldsley ! (E. KAHN) ; — Les assurances sociales ; — La R. P. scolaire ; — La nouvelle loi des loyers ; — La Ruhr et les réparations ; — Contre les décrets-lois ; — Deux mois suffisent ; — Plus de conseils de guerre ; — Le suffrage des femmes ; — L'affaire Adam.

Vient de paraître :

Histoire Sommaire de L'Affaire Dreyfus

Par M. Th. REINACH

1 Volume : 6 francs

En vente aux bureaux de la Ligue et dans les Librairies
(6 fr. 45 par la poste)

Homage à Anatole France

Nos lecteurs ont pu lire dans les journaux de Paris et de province le compte rendu détaillé des funérailles de notre collègue Anatole France, ligueur de la première heure et membre du Comité Central depuis 1904.

La levée du corps a eu lieu à Paris, le 18 octobre 1924, sur le quai Malaquais, au pied de la statue de Voltaire, non loin de l'Institut, dans un cadre d'une simplicité grandiose.

Des discours y furent prononcés par MM. Hanotaux, de l'Académie française ; Georges Lecomte, président de la Société des Gens de Lettres; Victor Basch, vice-président de la Ligue; Jouhaux, de la C. G. T.; Paul Painlevé; Léon Blum, député;

François-Albert, ministre de l'Instruction publique.

Une foule immense et recueillie se pressait en lignes profondes autour du catafalque, recouvert du drapeau tricolore crépé de mauve, dans les rues adjacentes, sur les deux rives de la Seine, et le long du parcours assigné au cortège, sur les Champs-Élysées, la place de l'Étoile, l'avenue de la Grande-Armée, jusqu'au cimetière de Neuilly où le corps du Maître fut inhumé en attendant son transfert au Panthéon.

Nos lecteurs seront heureux de retrouver ici les discours de nos collègues MM. Victor BASCH et Léon BLUM. Nous publions à la suite trois sonnets de M. A.-Ferdinand HÉROLD, vice-président de la Ligue.

DISCOURS DE M. VICTOR BASCH

Madame, M. le Président de la République, Mesdames, Messieurs. Dans le concert de lamentations qui, à la nouvelle de la mort d'Anatole France, s'est élevé parmi le monde civilisé et auquel, dans cette cérémonie, participent toutes les forces vives de la Nation, la grande force morale que, depuis vingt-six ans, constitue dans ce pays la Ligue des Droits de l'Homme, ne pouvait être absente.

C'est qu'aussi bien, dès que nous naquîmes, il fut nôtre.

Lorsqu'en 1898, la France passa par la grande crise de conscience qui s'appelle l'affaire Dreyfus, côte à côte avec Emile Zola, dont il a si magnifiquement célébré la mémoire, et avec Jean Jaurès dans lequel il voyait l'incarnation la plus haute du génie humain et de la bonté humaine, il s'est dressé contre le Crime de toute la force irrésistible de sa grâce, et, avec la poignée de braves que, par dérision, on avait décorés du beau nom d'intellectuels, il avait proclamé que, sans la justice, la vie ne valait pas la peine d'être vécue.

Puis, quand, grâce au courage de ces quelques hommes auxquels s'étaient jointes les forces prolétariennes, le Crime eut été réparé, Anatole France, au lieu de revenir vers sa tour solitaire et hautaine et de ne plus s'adonner voluptueusement qu'aux jeux divins de l'art, s'unit à nous par des liens encore plus étroits et devint membre de notre Comité Central.

C'est que, plus clairvoyant que nombre de nos

meilleurs militants, il avait compris que l'affaire Dreyfus n'était qu'un épisode particulièrement pathétique de la grande tragédie sociale, qu'à côté de cette victime élue des haines politiques et religieuses, bien d'autres victimes gémissaient dans les bagnes militaires, dans les prisons civiles, dans les logis des humbles, et, avec Ferdinand Buisson, il avait affirmé que, tant que ne serait pas vaincue l'iniquité sociale, l'affaire Dreyfus n'était pas close.

Lui, le doux poète racinien, le sceptique nonchalant qui avait promené son universelle curiosité autour de toutes les choses humaines et de toutes les choses divines sans y découvrir un principe, un système, un credo, qui résistât à ce sourire qu'il avait hérité de Voltaire et de Renan et qui tue plus sûrement que le fer le plus aiguë, il avait trouvé dans la Déclaration des Droits de l'Homme, charte de notre Ligue, un de ces Absolus dont son doute universel avait nié la possibilité. Ces Droits de l'Homme, il voulait, d'une volonté passionnée, qu'ils ne fussent pas seulement inscrits sur la façade de nos monuments, mais que, grâce à la bonne volonté de l'élite et au tenace effort du peuple, ils devinssent une réalité.

Comprenant que le droit primordial de tout être est de persévérer dans son être, est le droit sacré à la vie, il avait déclaré une guerre irréconciliable à la guerre, et, au risque d'être traité d'utopiste, il s'était juré « de préparer la Paix universelle par l'union de tous les travailleurs ».

Comprenant que ces groupements organisés d'hommes qui s'appellent les peuples ont les mêmes droits que les individus, il s'était fait le champion des nations, victimes des abus de la force, et inlassablement, avait défendu la cause des Finlandais, des Arméniens, des Juifs et des nations dites sauvages, victimes de la brutale convoitise des colonisateurs.

Comprenant que la liberté politique n'est rien sans la liberté économique, et que cette liberté économique n'est rien sans l'égalité, il était, guidé par la main fraternelle de Jaurès, allé d'un pas ferme vers le socialisme. Et, de même que les formes d'art nouvelles qui choquaient la pureté de son goût exquis, il s'efforçait de les comprendre et de les aimer « de peur de blesser la Beauté inconnue », de même il s'efforçait de comprendre et d'aimer des théories, des réalisations sociales extrêmes, auxquelles semblait devoir répugner son génie, fait de mesure et de tendresse, de peur de méconnaître quelque noble effort humain.

Et c'est ainsi que le doux artiste, dont les doigts délicats ne semblaient faits que pour modeler d'exquises Tanagras, se mit à forger la grande statue d'Athéna Demokratia, et que, l'aristocrate raffiné, subtil, ailé, qui ne semblait devoir se plaire qu'à mi-côte, et dont la voix ne semblait faite que pour chanter, en sourdine, d'inoubliables chansons, se fit rude et intransigeant, et affirma qu'il était impossible « de haïr modérément le mensonge et le parjure », qu'il était impossible « d'être modérément indigné », et qu'il fallait « garder, aux vieux crimes, des haines toujours neuves ».

Était-ce là, comme l'ont prétendu quelques-uns de ses admirateurs de droite, une déviation de la route royale où l'engageait naturellement son génie, une trahison de ce pur idéal de beauté auquel il s'était à tout jamais voué ?

Il ne me le semble pas. Quoi qu'on ait dit, il n'y a pas eu deux France : le modéré et l'intransigeant, le sceptique et le confesseur de la foi démocratique, l'artiste et le citoyen, le France de Syl-

vestre Bonnard, et le France de l'Île des Pingouins. Le beau, le vrai et le juste ne sont pas des essences divergentes et inconciliables, mais sont des incarnations de la même Idée éternelle. Ce qui constitue l'artiste, c'est l'amour, l'instinct, l'irrésistible besoin de l'harmonie — harmonie des lignes et des masses, harmonie des sons apparés selon les lois éternelles de la mélodie et du rythme, harmonie des paroles mariées d'après l'affinité des concepts. Est-il vraiment contradictoire que cet artiste ne se contente pas de soumettre, aux lois de cette harmonie, les créations de sa fantaisie, mais qu'il veuille les voir réalisées dans la nature, dans la vie, dans la réalité politique et sociale.

Non, ce n'est pas par aventure qu'Anatole France a quitté sa tour et est allé au peuple, au risque de salir, au contact de la foule, sa robe immaculée de Mage, et de souiller, dans la poussière du Forum, ses blanches sandales de pèlerin du Beau. C'est de propos délibéré, obéissant à l'irrésistible appel de sa conscience, qu'il est descendu dans l'arène politique et sociale et, au contact du peuple, sa souplesse s'est durcie de force, son ingéniosité s'est approfondie de pathétique et son sourire s'est trempé de larmes. Jamais, sans cette initiation, le poète des *Noces Corinthiennes* n'aurait créé la grande fresque des *Dieux ont soif*, l'immortel cycle des Bergeret et l'acérée satire de *l'Île des Pingouins*.

Et le peuple a su reconnaître le grand don qu'il lui avait fait de lui-même. Il l'a entouré de respect, d'affection et de gratitude. Et aujourd'hui qu'il nous a été ravi, ne le pleure pas seulement l'élite de toutes les nations, mais monte vers lui de l'âme des petits et des humbles, vers lesquels il s'était penché avec tant de fraternelle sollicitude, un grand flot de tendresse...

Au nom des 100.000 ligueurs, pour lesquels votre présence parmi eux était un incomparable encouragement et une immense fierté, au nom de ceux d'entre nous que vous avez honorés de votre amitié exquise, je vous dis, ô doux Maître, un éternel adieu.

DISCOURS DE M. LÉON BLUM

Nos ennemis affectent de redouter que le règne de la justice parmi les hommes ne soit aussi celui de l'ignorance et de la barbarie. Nous leur répondrons en désignant ce témoin, désormais immortel. Nous montrerons, après Jean Jaurès, Anatole France.

Il fut le plus pur, le plus accompli des artistes de son temps. Il a renouvelé dans l'âge moderne la grâce, l'onction, la sagesse antiques. Il a mêlé en lui, comme Montaigne, La Bruyère ou Diderot, comme en ce siècle Michelet et Ernest Renan, toutes les puissances de la pensée aux plus exquises sensualités de l'art... Et cependant, il était des nôtres. Pour des millions de travailleurs, en France et dans le monde, il fut le compagnon, le camarade, le « grand ami ».

Ne faisons point deux parts dans sa vie : avant

et après l'affaire Dreyfus, avant et après Jaurès. Certes, l'influence de Jaurès fut de celles auxquelles on ne se soustrait que par la distance, pour ne pas l'avoir subie d'assez près. Mais la vie de France, si on l'envisage d'assez haut, marque en elle-même une continuité parfaite. Son scepticisme fut toujours celui des grands rationalistes ; son doute, un doute méthodique. L'ironie de Jérôme Coignard et de M. Bergeret — ces deux frères qui ne diffèrent que par leurs mœurs — s'attaque avec une audace sereine aux idées reçues, aux institutions consacrées, à toutes les formes temporelles ou spirituelles de l'autorité. Mais cette œuvre de dissolution critique n'eut jamais que le caractère d'une opération préalable, faisant table rase aux constructions positives de la pensée.

France a toujours proclamé la toute-puissance

souveraine de la raison, raison créatrice et, quand il le faut, raison militante et armée, comme Minerve. Il combattait les « Dieux noirs » de l'erreur et de l'iniquité, mais pour dresser la « blanche figure » de la Justice dont il prédisait le triomphe laborieux et inévitable. Et il pensait que le règne de la Justice, où l'homme « recevra le prix de son travail », rendra la terre, non seulement plus féconde, mais plus pure et plus belle, plus fertile aux grandes moissons de la Science, de la Morale et de l'Art. Ainsi, sans nullement se contredire, mais en restant pleinement fidèle à son génie, il a pu se ranger parmi ceux qui prophétisent et préparent à l'Humanité un sort nouveau.

C'est en cela qu'il nous appartenait, à nous, et à tous ceux — quel que soit leur nom — qui, comme M. Bergeret ou le menuisier Ronpart, rêvent d'aménager une « Terre promise » aux futures générations des hommes. C'est pour cela que nous l'aimions d'un amour particulier, mêlé d'une sorte de gratitude filiale... Le peuple de Paris qui, tout à l'heure, par sa seule affluence muette va donner une seconde consécration à sa mémoire, n'avait jamais oublié son courage souriant des jours héroïques : aux meetings de l'affaire Dreyfus, au Père-Lachaise devant le cercueil de Zola. Il lui gardait une reconnaissance infinie d'avoir — à l'inverse, hélas! de ce qui arrive communément aux artistes — tiré constamment de sa gloire plus de liberté ou d'audace novatrice, et d'avoir fait sa

voix plus courageuse à mesure qu'elle était plus écoutée...

Son âme, d'ailleurs, était aussi proche de nous que sa pensée. Il touchait au peuple par la simplicité, le désintéressement antiques de ses mœurs. Il savait — et il l'a montré — que l'intelligence la plus forte et l'art le plus raffiné se placent le plus aisément au niveau des âmes simples. Il aimait les artisans, les gens et les termes de métier. Il professait que l'écrivain doit savoir se retremper dans l'excellence du langage populaire. Il proclamait, sur le mode d'un Homère ou d'un Hésiode, la noblesse du travail manuel, la plus authentique et la plus antique aristocratie de ce monde. Et l'on voit bien que sa prédilection d'artiste s'était toujours complaisamment portée vers les époques de l'histoire — comme certains moments de l'antiquité grecque ou comme les débuts de la Renaissance — où il y eut le plus de liberté dans la pensée, de désintéressement dans le travail, de fraternité dans les mœurs.

Nous l'avons perdu, dix ans après Jaurès, dont il a veillé le corps et mené le deuil avec nous, l'un arrêté soudain en pleine force, l'autre mourant comme il avait vécu, en sage antique, serein, plein de jours, dans une transition presque insensible de la vie à la mort. Ils s'aimaient. Nous ne les séparons pas dans notre culte. Et nous leur donnons, bientôt, j'espère, le même tombeau.

POUR ANATOLE FRANCE

I

Vénère, ô voyageur, le seuil où tu t'arrêtes.
Entre pieusement, car, dans cette maison
Que ne pare le vain orgueil d'aucun blason,
On ne redoute pas le souffle des tempêtes.

Vois : pour les dieux heureux les offrandes sont
prêtes,
Le vin léger, les fruits cléments de la saison.
C'est pour le vrai, pour la beauté, pour la raison,
Pour l'amour qu'on célèbre ici de nobles fêtes.

Ecoute, ô voyageur! Ton esprit incertain
S'affermit dans la paix joyeuse du matin
Au clair accent de la parole souveraine.

Ecoute, ô voyageur! Ne hausse pas le ton,
Puisque charme aujourd'hui les ruches de Touraine
L'abeille qui volait aux lèvres de Platon.

II

La passante au front dur a fermé les volets
De la maison qu'entoure un douloureux silence,
Et le ciel que charmaient l'automne indolence
A perdu la douceur de ses tendres reflets.

Celui qui méprisa toujours les plats valets
Prêts à trapper les bons du sabre et de la lance

Ne rira plus, fuyant l'insolente violence,
Aux jardins où rêva le sage Rabelais.

Naiades qui vivez sur ces illustres rives,
Troubles de longs soupirs vos retraites plaintives!
Arrêtez ces travaux joyeux, ô paysans!

Puisque le Maître, dont vous aimez la mémoire,
A quitté pour jamais les coteaux bienfaisants
Que d'un flot alangu vient caresser la Loire.

III

Vous aviez observé le juge vil qui lèse
Au profit du mauvais le droit de l'innocent
Et, sans redouter rien d'un ennemi puissant,
Vous vous étiez jeté dans l'humaine fournaise.

Maître, vous aviez vu que sur le monde pèse
Une nuit lourde où monte une âcre odeur de sang.
Vous disiez au vieillard comme à l'adolescent :
Travaillons pour qu'enfin le vieux monde s'apaise.

Jusqu'à la dernière heure, avec sérénité,
Vous avez fait votre œuvre et vous avez lutté;
Vous avez combattu l'erreur et la souffrance.

O Maître, en les regards autrefois clos au jour
Vous avez animé la flamme et l'espérance,
Car vous avez connu la sagesse et l'amour.

A.-FERDINAND HEROLD.
Vice-Président de la Ligue.

LE FASCISME ITALIEN

Par M. F. CORCOS, membre du Comité Central

Qu'aperçoit du fascisme le voyageur banal qui circule en Italie? En quel état psychologique lui apparaît la nation italienne? C'est à cette double question que je répondrai brièvement à l'issue d'un voyage de plusieurs semaines à travers l'Italie.

L'amélioration, par rapport aux quatre dernières années, apparaît tout de suite quant à l'ordre public, le fonctionnement des services généraux, la discipline sociale. Les rues sont libres, le transit ferroviaire est normal. Chacun semble pouvoir aller à ses affaires sans trouble ni passion, à la condition essentielle, bien entendu, de ne s'occuper en quoi que ce soit des événements politiques. On peut préférer l'Italie de 1919-1920 avec ses fièvres, ses soulèvements, ses mouvements d'aspect révolutionnaire, mais, préférence mise à part, et n'envisageant que l'extérieur, l'Italie a acquis, en quatre ans, une stabilité industrielle et commerciale certaine. C'est le grand argument du fascisme qui déclare au surplus qu'il n'y a qu'une sorte d'ordre : celui qui règne matériellement dans la rue. Pour le reste, les pensées de chacun, pourvu qu'elles ne se manifestent pas, sont indifférentes au fascisme.

* *

Les adversaires du fascisme déclarent que cet ordre public est comparable à celui d'une prison, dotée d'un règlement sévère. Mais une telle objection ne gêne nullement le fascisme ; le fascisme ne nie en aucune circonstance qu'il règne effectivement par la force, mais que ses adversaires étant les ennemis de la patrie, l'usage de la force à leur encontre est un devoir sacré.

Au surplus ne pas s'occuper de politique n'est pas, pour un trop grand nombre d'Italiens, une privation singulière. Sur quarante millions d'Italiens, trente-cinq n'appartiennent à aucun parti, et leurs préoccupations ne vont pas au delà de l'aspect extérieur des choses. Puisque cela semble aller avec le fascisme, laissons faire. Si l'on excepte les passionnés, les militants, les intellectuels, les citoyens avertis, tous ceux qui ont le sentiment de l'honneur et de la liberté, la masse est restée inerte jusqu'ici.

Les procédés par lesquels le fascisme est arrivé au pouvoir et s'y maintient sont infiniment variés. Nous ne parlerons pas des actes de violence qui ont été le plus abondamment signalés. Nous ne viserons que ce qui s'étale au grand jour.

Tout d'abord il faut bien noter que la milice fasciste est aux ordres exclusifs du leader du parti, à savoir : M. Mussolini. C'est au parti et à M. Mussolini qu'elle prêtait serment, et au non au roi. Cette situation d'une armée de plusieurs centaines

de mille hommes, aux ordres d'un particulier, est si extraordinaire qu'on avait promis de la faire cesser bientôt. La grande cérémonie de la prestation de serment a été deux fois ajournée; elle a eu lieu récemment. La milice a prêté serment au roi, mais selon un rite qui ne diminue en rien l'autorité éventuelle de M. Mussolini.

Ces milices armées et disciplinées sont formées d'hommes qui ont trouvé là le moyen de continuer à jouir des avantages de la mobilisation sans courir le risque de la bataille, et d'autres éléments qui, par snobisme ou badauderie, se sont enflammés au rythme des proclamations fascistes.

M. Mussolini s'entend à merveille à griser la milice de mots sonores. Au Grand Conseil de septembre 1923, il déclarait que « la milice représente la fleur du parti, le loyal, vigilant et invincible gardien de la révolution fasciste, une réserve inépuisable d'enthousiasme et de foi dans les destinées de la mère-patrie ».

En fait, six cent mille civils militarisés tiennent garnison parmi 40 millions d'Italiens désarmés. Voilà la base du système. Il y a, outre les casernes, sur tout le territoire et dans les villes, des petits postes de chemises noires, qui montent la garde, reçoivent leurs consignes du Parti, requièrent les papiers des voyageurs s'il leur convient, ouvrent ou ferment la circulation.

Par là l'organisation fasciste se rapproche étrangement de l'organisation soviétique. Toutes les dictatures se ressemblent, mais la seconde est révolutionnaire et démocratique malgré ses excès ou ses tares, tandis que la première est purement réactionnaire et cléricale.

* *

La dictature fasciste ne cache pas son jeu : « Entre nos adversaires et nous, a déclaré M. Mussolini, c'est une question de force. » Et M. Farinacci, le bouillant lieutenant de M. Mussolini et théoricien extrémiste, s'est écrié que « le fascisme n'avait besoin du consentement de personne et avait le devoir de se maintenir par la force ».

Cette force, outre la milice, est formée de deux cent cinquante députés au Parlement, un groupe important de sénateurs, le personnel administratif de plus de cinq mille communes, de tous les fonctionnaires provinciaux et du contrôle de tous les organismes publics.

Le fascisme a assis sa domination presque sans conteste sur les esprits par le musèlement de la presse. Les journaux pullulent en Italie, contrai-

rement à ce qu'on pourrait supposer d'un pays où le nombre des illettrés est considérable. Qui croirait qu'il y a en Italie quinze fois plus de journaux qu'en Angleterre? Pour une population douze fois moindre, il est publié, à Rome, autant de journaux qu'à Londres, même en y comptant les illustrés. Cela, d'ailleurs, n'implique pas une grande prospérité ; les journaux éclosent comme des champignons, mais tous les journaux italiens réunis n'ont pas une situation financière — il s'en faut de beaucoup — égale à celle d'un seul journal anglais à grand tirage.

**

La première caractéristique de la presse italienne étant une extrême décentralisation et tous les journaux étant des organes locaux, tels le *Secolo* et le *Corriere della Sera*, de Milan, le *Resto del Carlino*, de Bologne, la *Stampa*, de Turin, il eût été facile à la presse avec un esprit d'union de résister au fascisme et à ses directives dictatoriales. Au lieu de cela, elle s'est mise à sa remorque, sauf d'honorables exceptions.

La seconde observation à faire sur la situation de la presse italienne, c'est qu'elle n'a pas, comme dans la plupart des grands pays d'Occident, un caractère commercial. Un journal italien ne peut vivre, commercialement parlant ; il n'existe que comme dépendance d'un groupe ou d'une personnalité, et comme ceux-ci sont très divisés, les journaux sont multipliés et s'emploient à des polémiques subalternes. Le fait que les journaux sont violemment opposés ne leur a pas permis, lorsqu'un décret restrictif en vue de les domestiquer totalement a été pris récemment par M. Mussolini, de s'unir et de résister efficacement.

Sans doute, il y a eu résistance, mais inorganique. Et le décret inique et anachronique, dans un pays comme l'Italie, est entré en vigueur. Les journaux sont arbitrairement suspendus à la moindre velléité d'indépendance ou de critique et cela ouvertement. La *Fede* a été sequestrée pour « nouvelles tendancieuses de nature à troubler l'ordre public ». Le *Mulo*, pour deux gravures « tendancieuses et fausses ». L'*Avanti*, pour « commentaires de nature à semer la haine entre les classes sociales et à troubler l'esprit public ».

Quand l'autorité ne craint pas de motiver ainsi ses décisions, c'est qu'elle a perdu toute crainte de l'opinion publique.

**

Il y a cependant quelques tentatives de critique ou de résistance. Le *Giornale d'Italia* déclare que : « Le pays ne tolérera pas longtemps d'être soumis à une domination jacobine et ne renoncera jamais à sa grande conquête : la pleine liberté de se débarrasser d'un gouvernement quand il en est écœuré. »

Mais ce sont là des mots ou des idées accessibles seulement à un public restreint. Le gros du peuple ne se préoccupe que des conditions économiques, comme la bourgeoisie française pendant l'apparente prospérité du second Empire. A cet

égard, le fascisme vient de réaliser un coup de maître en réinstaurant, d'accord avec la papauté, l'année sainte.

Suivant une vieille institution de l'Eglise qui remonte au moyen-âge, des pèlerinages vers Rome étaient autrefois organisés dans toute la chrétienté, permettant aux fidèles de visiter les tombeaux des martyrs et de présenter leurs hommages au successeur de saint Pierre. Peu à peu, la coutume s'établit parmi les pèlerins de venir en grand nombre, plus particulièrement au commencement et au milieu du siècle, de sorte que chaque génération approximativement pouvait faire un voyage à Rome.

Pie XI qui, résolument, abandonne l'intransigeance de ses prédécesseurs, a décidé, d'accord avec le fascisme, que 1925 renouerait cette tradition séculaire et serait « l'anno santo ». Lorsque la nouvelle s'en répandit à grand fracas de publicité dans le monde chrétien, ce fut un bel enthousiasme et, d'après les assurances qui ont été données par tous les évêques, la Rome des hôteliers, des spéculateurs et des marchands de toute sorte, peut compter sur la venue d'environ quatre millions de pèlerins en 1925. On juge de l'influence qu'une telle nuée d'étrangers aura sur la vie économique romaine et italienne. De toutes parts on s'organise fiévreusement en vue de cette année de « vaches grasses ». Les hôtels s'agrandissent, on bâtit, on démolit, on dresse des campements provisoires, c'est la période spéculative si bien décrite par Zola au temps lointain où il écrivait *Rome*, qui recommence.

En temps ordinaire, Rome est équipée pour recevoir cent mille étrangers annuellement ; où et comment hébergera-t-elle plusieurs millions de fidèles? On ne sait. D'autant que ces fidèles doivent séjourner dix ou au moins cinq jours pour accomplir le programme du pèlerinage. De toute façon, ce seront des cascades de monnaie étrangère qui vont s'abattre sur l'Italie — et pour ceux qui espèrent en bénéficier, cela vaut bien les quelques inconvénients idéaux et principitels du fascisme!

**

S'appuyant sur de telles concupiscences économiques, M. Mussolini se sait solide. Il ne perd pas, nous l'avons vu, l'occasion de défier ses adversaires. Dans un de ses récents discours, il disait, aux acclamations de ses thuriféraires :

Le fascisme est solide et le Gouvernement est planté comme un chêne dans le roc. Les clameurs des opposants sont peut-être ennuyeuses, mais parfaitement impuissantes. Et au surplus, le jour où ils sortiraient des vociférations stériles pour aller à des actes concrets, ce jour-là nous, de notre côté, nous préparons le campement pour la levée des chemises noires.

Le clergé, s'étant solidement agrégé au fascisme, a demandé sa récompense. On la lui a donnée en engageant la lutte contre la franc-maçonnerie. Tous les clichés fatigués contre cette société secrète sont fourbis à nouveau et font long feu dans la presse complaisante. La maçonnerie, dé-

clarent les feuilles cléricales, constitue « un Etat dans l'Etat, dont la morale va à l'encontre de la morale politique et sociale du peuple italien ; par là, elle est un élément de perturbation et de désordre intérieur ».

La lutte est engagée principalement contre les fonctionnaires francs-maçons, sous le prétexte qu'un maçon « investi d'un office public, doit agir selon le programme maçonnique ; et comme la maçonnerie fait opposition au Gouvernement actuel, le fonctionnaire maçon trahit le pays ». Conséquence : « Il faut rejeter de tous les emplois publics les francs-maçons ; seulement ainsi il sera possible de garantir à la nation son libre développement politique et social. »

Le fascisme syndicaliste se plaît à énumérer ses effectifs. Sont-ils fallacieux ? Sont-ils réels ? En tout cas, M. Mussolini ne manque pas une occasion de vitupérer le soviétisme et le communisme. Dernièrement, il tenait un discours habile aux mineurs de Monte-Amita. Il leur disait :

De mon très bref discours, ô travailleurs de Monte-Amita, vous retiendrez trois choses : *primo*, que le syndicalisme fasciste est beaucoup supérieur, beaucoup plus utile à vous et à vos familles que le syndicalisme rouge, lequel par la pratique de la lutte de classes devenue règle d'action quotidienne, creuse un abîme infranchissable entre citoyens et citoyens, entre fils d'une même terre ; *secondo*, que le Gouvernement fasciste est solide et qu'il ne cédera à aucun prix ; *tertio*, que le fascisme veut faire une politique de paix, mais avec dignité, avec fierté, avec le sens de la discipline.

Une des grandes forces du fascisme a été le prestigieux usage qu'il a su faire des moyens de publicité artistiques et habiles. Les murs de milliers et de milliers de maisons sont couverts de ces primitives et grossières inscriptions : « Vive le fascio ! » ; et pour barbouiller tant de murs, il a fallu une armée de pauvres hères disséminés dans chaque commune et sur tout le territoire ; mais outre cette propagande, efficace sur la partie simpliste du peuple, il en a été organisé une autre par affiches, gravures, systématisée et frappante.

Le leit-motiv de cette propagande, ce sont les droits des soldats de la Grande Guerre. Ceux qui se sont battus pour l'Italie ont le droit de la gouverner ; voilà l'axiome qui se trouve imprimé jusque sur les cartes postales du royaume.

Durant la période électorale, de grandes affiches furent apposées qui étaient, en leur genre, des œuvres d'art et portaient des appels lapidaires : « Italiens, souvenez-vous ! Ils arrachaient les décorations des mutilés. » *Ils*, ce sont les révolutionnaires de 1919-1920. D'autres présentaient deux panneaux, l'un symbolisant le massacre et la ruine, l'autre le travail et l'aisance. En marge : « 1919, le bolchevisme — 1924, le fascisme. » D'autres encore montraient un prêtre martyr, avec la mention : « Ils (les bolcheviks d'Italie) abattaient le prêtre sur l'autel. »

Preuve et aveu que s'il n'y avait pas eu la période révolutionnaire de 1919, il n'y aurait pas

eu le fascisme. Grande leçon de tactique sociale, donnée ainsi par toute révolution avortée et prématurée !

Les cléricaux naturellement ne s'oublient pas dans cette propagande par affiches. Il est, de ces dernières dont le texte laisse rêveur : « Vive Mussolini, Jésus-Christ et le Roi, son vicair sur terre ! » D'autres portent : « Vive Jésus-Christ dans le Saint-Esprit ! » Et de tous côtés des « Vive Jésus ! » ornent les murailles.

M. Mussolini avoue au grand jour qu'il a partie liée avec le clergé. Dernièrement, il recevait une médaille d'or de l'Union Catholique pour la protection des Lieux-Saints. Les catholiques reconnaissent de leur côté « qu'enfin la religion est libre » et que le congrès catholique universel sera accueilli dignement à Rome ». Partout les prêtres bénissent le « fascio ».

Toutes les manœuvres classiques de la réaction sont employées par M. Mussolini qui ne manque pas, bien entendu, d'exalter la province contre les villes. La province lui rend en popularité croissante les platitudes qu'il débite à son intention.

Les portraits de M. Mussolini sont dans toutes les vitrines, mais des portraits idéalisés. On lui donne une physionomie dramatique, on exagère le prognatisme de son maxillaire inférieur, on lui donne un aspect oriental et mystique. Il est l'incarnation, le symbole de l'autorité et de la volonté ; lui, se prête à ces adulations, il se drapait dans des costumes spéciaux mi-militaires mi-civils ; il étend le bras pour éterniser le salut fasciste, il penche la tête comme écrasé par la méditation, mais la mâchoire, la fameuse mâchoire, et les yeux, les yeux mystérieux, donnent toujours à son visage un air sauvage et volontaire. Il n'est pas jusqu'à son écriture immense et angulaire qui ne cherche à frapper le commun.

Par toute cette mise en scène, M. Mussolini nourrit la légende dans laquelle il est entré tout vivant. On ne parle de lui qu'avec une majuscule au pronom, comme on fait pour Dieu. De pieuses gens dans des milliers d'églises font dire des prières pour que Dieu assiste M. Mussolini dans sa tâche redoutable. Depuis des siècles peut-être on n'avait pas vu pareille servilité. M. Mussolini n'est pas un homme, il est l'incarnation de la tradition italienne, il est la Patrie. Il a renoué l'Italie, il a créé, forgé le fascisme par un décret exprès de la Providence. De lui date une nouvelle ère. L'Italie avec lui vit son troisième destin. Il y a eu la Rome antique, la Renaissance et, maintenant, il y a l'Italie fasciste.

Pour apprécier jusqu'où peut aller le fétichisme, l'abjection dans la flagornerie, il faut lire la presse fasciste. C'est à donner des nausées de tristesse et de dégoût.

Mais l'occasion est si belle de replonger une nation moderne dans les ténèbres médiévales que la réaction cléricale s'y acharne. Les partis politiques fascistes, à l'imitation des partis soviéti-

ques, ont fondé des écoles où l'enseignement est imprégné des postulats fascistes. Tout cela s'accompagne d'une renaissance intensive des sports parmi la jeunesse. Il s'agit de détourner des livres, de l'étude, de la méditation ; il s'agit de préparer une jeunesse à mentalité brute et rude, la réaction et le clergé n'ont pas manqué de recourir aux sports. Il ne faut pas s'étonner de voir des Italiens remporter de notables victoires dans la compétition athlétique. Le nombre des jeunes gens qui s'entraînent dans tous les sports est tel qu'assurément une sélection à larges bases peut s'opérer. Et chaque victoire est saluée de frénétiques acclamations par toute la population. M. Mussolini sait qu'en inaugurant un stade et en y paraissant en personne, il sert sa politique.

La littérature laudative est d'usage même sur le terrain des affaires. Le consortium des grandes banques, par exemple, écrira : « Grâce au chef suprême que s'est donné l'Italie et qui a chassé du pays les doctrines néfastes... »

Evidemment, dans de telles conditions, tout le monde a intérêt à se dire fasciste, convaincu ou non. Le fascisme abrite la grande ploutocratie financière. Le *Credito Italiano* avoue 20 millions de lires de bénéfices en six mois ; toutes les banques, toutes les grandes sociétés augmentent par dizaines de millions leur capital. Rome cherche à s'agrandir et fait surgir d'un passé qui l'avait ensevelie la nouvelle ville d'Ostie qui sera le Lido de Rome, bénie par l'archevêque à la gloire de M. Mussolini.

Jusqu'à quel point dans le fond de son cœur l'Italien moyen est-il dupe de cette mascarade pitoyable ? Il est difficile de le dire. Nul ne peut se faire d'illusion sur le but poursuivi par les inspireurs du fascisme. Lorsqu'il est question de « normalisation » de la vie italienne, l'aveu est publiquement fait par les extrémistes : « Le retour à la normale ? Précisément nous ne voulons pas de la normale qui est la démocratie. »

Ferdinand Buisson

De M. Camille BEAU (*Journal de Vincennes*, 28 juillet).

Il est debout dès l'aurore. Mince, petit, trottant menu, l'œil pénétrant, inquiet, très vif encore sous le verre du lorgnon immuablement ancré au promontoire d'un nez volontaire et hardi, Ferdinand Buisson passe inaperçu et fluet au milieu des foules bruyantes de la rue ; son chapeau tyrolien, son veston noir, de coupe ancienne, n'attirent guère l'attention : « C'est un bureaucrate », disent ceux qui ne le connaissent pas. Ceux qui le connaissent, ceux qui savent son passé, saluent avec respect cet infatigable, ce probe travailleur de la pensée.

Son passé ? Est-il un héros ? Un grand tribun ? Un entraîneur de foules ? A-t-il secoué la France avec des phrases claironnantes, comme Gambetta, ou avec des actes éprement critiqués parfois, comme Jules Ferry ? Non, il a fait mieux que cela : il a attaché son nom à la réforme de l'enseignement primaire, ce qui lui vaudra la reconnaissance des générations nouvelles ; il a été, il est encore l'homme, du devoir, du devoir aus-

Le fascisme est opposé à la Société des Nations qui n'est qu'une « officine » de l'Angleterre et qui contrecarrerait les vues impérialistes. Aussi proclame-t-on : « Il faut revenir aux méthodes diplomatiques anciennes. »

Contre un tel empoisonnement, tout un peuple ardent et mobile pourra-t-il réagir ? Des signes publics de résistance au fascisme, il n'y en a pas encore de très nets, mais il faut se garder de conclure que le régime durera. L'Italie est, quelque paradoxale que paraisse cette formule, indifférente au fascisme, nous voulons dire trente millions d'Italiens qui n'ont cure de la politique. Nous ne croyons pas à une longue dissolution du fascisme lorsqu'une fois il sera entamé. Nous pensons qu'il disparaîtra d'un seul coup, peut-être sans grands signes précurseurs.

Quand sera-ce ? Nous ne nous risquerons pas à le prophétiser. Nous savons, cependant, que, de ci, de là, dans l'ombre et le mystère, il est des cœurs fiers qui murmurent le chant anti-fasciste :

Un vil renégat veut
Avec le bâton et le poignard
Sous le prétexte national
Etouffer la Liberté.

Sous le manteau de la Patrie
Une bande d'assassins
Ayant pour chef Mussolini
S'empara du pouvoir.

Jeunesse, jeunesse
Relève le défi !
Le fascisme est la honte
De notre vie publique !

Puisse ce chant être entendu par la jeunesse, et puissent aussi les hommes d'âge mûr être rapidement rendus, sous le beau ciel de l'Italie, à la douceur de leur vie d'avant-guerre !

FERNAND CORCOS,
Membre du Comité Central.

tère et ingrat ; il est celui qui accepte d'occuper la seconde place quand il pourrait briguer la première. C'est de la modestie, de l'abnégation ou du stoïcisme, comme vous voudrez ; mais, en tout cas, c'est une vertu à laquelle nous sommes peu habitués à cette époque d'arrivisme effréné.

Ses opinions politiques ? Les radicaux timorés lui reprochent d'être trop à l'avant-garde du parti ; les communistes, qui ont impitoyablement lancé l'anathème contre « la classe bourgeoise », prétendent l'englober dans leur mélodramatique malédiction. Là encore Buisson est victime de sa bonne foi. Partisan résolu des réformes les plus profondes, les plus définitives et les plus justes, il n'a pas voulu cependant user des procédés faciles dont se servent à l'égard du prolétariat des démagogues sans scrupules.

Ah ! donner toujours raison au nombre, quelle belle méthode ! Flatter la foule, l'aduler, l'approuver jusque dans ses erreurs, jusque dans ses crimes, quelle bonne tactique pour ceux qui sont avides de popularité ! Ce sera la gloire de Ferdinand Buisson de n'avoir pas été de ceux-là, d'être resté un ferme défenseur du peuple, sans essayer de le berner ; de le respecter assez, enfin, pour oser lui dire la vérité, toute la vérité.

EN ALLEMAGNE

I. -- POUR LA PAIX DES PEUPLES

Par M. F. BUISSON, président de la Ligue

Mesdames, Messieurs (1). Une fois de plus, la Ligue française des Droits de l'Homme reçoit de vous ici une hospitalité dont elle vous est reconnaissante.

Elle l'est d'autant plus que, cette fois, vous l'associez à une manifestation qui n'est pas celle d'un peuple mais de tous les peuples.

Nous venons tous ensemble, aujourd'hui, à Berlin, comme nous le ferons, sans doute, à Paris, à Londres et ailleurs, apporter un souvenir ému et respectueux à ceux qui sont morts dans la Grande Guerre sous des drapeaux différents. Nous ne voulons penser qu'à ce qui leur est absolument commun : la pratique du plus beau des héroïsmes, l'héroïsme anonyme.

Ai-je besoin de dire qu'au nombre des victimes de la guerre, nous mettons, chez vous comme chez nous, tous ceux qui ont payé de leur vie d'ardentes convictions humanitaires. Nous n'ignorons pas, en France, comment ont péri Liebhnecht et Hugo Haase, comment Erzberger et Rathenau sont tombés sous les coups des assassins.

Mais, hélas ! le grand fait nouveau qui nous écrase, c'est l'immensité du cataclysme. Jamais, je le crois, depuis qu'il y a une histoire, les nations n'avaient fait pareil holocauste. Et puisque je dois parler de la France, vous me permettez de ne pas taire l'horrible souffrance qu'elle a endurée pendant cinquante mois d'invasion. Presque un million et demi d'hommes dans la force de l'âge et presque autant de mutilés et de blessés hors d'état de reprendre l'activité normale : quelle est la nation qui supporterait sans ébranlement cette amputation ?

Il n'y a presque pas de village chez nous qui n'ait son monument aux morts : c'est assez dire la grande place que tiennent les paysans dans cette hécatombe. Avec eux, les travailleurs de tout ordre, ouvriers manuels, employés de commerce, d'industrie et d'administration, travailleurs intellectuels et, en tête de tous, par l'effroyable chiffre de leurs pertes, les maîtres de la jeunesse : presque un tiers de l'effectif de l'École normale supérieure ! N'ont-ils pas donné ainsi à leurs élèves la plus puissante des leçons : l'exemple ?

(1) Nos lecteurs savent que M. Ferdinand Buisson avait été délégué par le Comité Central pour représenter la Ligue au Congrès de la Paix, tenu récemment à Berlin. Invité à prendre la parole à la tribune du Reichstag, notre président y a prononcé, le 5 octobre 1924, le discours que nous publions ici. — N. D. L. R.

Et maintenant, s'il fallait rassembler autour d'un seul nom, toutes nos espérances brisées, il en est un à qui, malgré la diversité des opinions, personne ne refusera son hommage. C'est celui de Jaurès.

Jaurès n'était pas seulement le grand tribun du socialisme. C'est l'esprit le plus français qu'ait produit notre temps : français par l'élan vers l'idéal, français par la largeur des idées et des sympathies, par un généreux parti pris de magnanimité. Peut-être, s'il avait vécu quelques jours de plus, la guerre eût-elle pu encore être évitée. Du moins, aurait-il dépensé tout son cœur et tout son génie pour en abréger l'horreur, pour en brusquer le dénouement.

Une chose est certaine : il aurait donné à la vision sublime qui rendra immortel le nom de Wilson, un surcroît d'éclat qui nous eût épargné bien des défaillances. La pensée du président américain se confondait avec la sienne, permettez-moi d'ajouter avec celle de notre Ligue : elle nous vient à tous en droite ligne de la Révolution française. Cette pensée que Wilson proclamait au nom de l'Évangile, et Jaurès au nom de l'Humanité, c'est que la guerre n'est plus une institution tolérable : la société est mûre pour la plus grande, mais aussi pour la plus humaine des révolutions, celle qui tuera la guerre.

Oui, Mesdames, Messieurs, aujourd'hui, tout homme civilisé, tout homme méritant le nom d'homme, a deux patries : la première, c'est son pays natal ; la seconde, c'est l'Humanité. Nous avons des devoirs envers l'une et envers l'autre. Mais il n'appartient ni à celle-ci ni à celle-là de supprimer l'autre partie de nos obligations. Certes, nous n'ignorons pas ce que tout homme doit à sa patrie, nous ne sommes pas des antipatriotes. Mais nous ne voulons pas plus des hommes sans humanité que des hommes sans patrie. Nous nions qu'aucune patrie ait le droit de faucher par milliers et par millions les vies humaines. Nous nions qu'il nous soit possible désormais de nous faire illusion : encore une guerre comme celle dont nous sortons et c'en est fait de la civilisation ; nous retombons dans la sauvagerie ancestrale, que dis-je ? dans une sauvagerie mille fois pire puisque toutes les sciences s'évertuent à multiplier dans une proportion inouïe les moyens de destruction. Il ne s'agit plus de la guerre des fusils et des canons : la guerre aérienne, la guerre sous-marine, la guerre chimique, surtout, la plus neuve et la plus épouvantable de toutes, c'est la fin, à bref délai, de la société humaine.

Rassemblés aujourd'hui pour honorer tous nos

morts, que pouvons-nous faire de mieux, Mesdames et Messieurs, qu'un effort sincère pour recueillir ce qu'ils nous ont légué de meilleur, pour entendre ce que nous dit la voix de dix millions d'hommes disparus? Est-ce qu'ils font appel à de nouvelles hécatombes? Est-ce qu'ils demandent qu'on verse des flots de sang? Non, non, vous le savez tous. Ils nous crient : Plus de guerre! Jamais plus de guerre sous aucun prétexte! Ils nous crient : L'heure est venue où les hommes doivent se décider à vivre en hommes et non plus en bêtes fauves. Ils nous crient : Ce serait la plus lâche des hypocrisies si nous nous contentions des déclarations sonores de tous les peuples et de tous les gouvernements. A les entendre aucun d'eux n'a voulu la guerre. Pourtant, la guerre s'est faite et quelle guerre! Personne n'accepte la hideuse responsabilité de l'avoir rendue inévitable. Soit, soit, répondent ceux qui ne sont plus. L'important c'est qu'il ne faut pas que cela puisse recommencer, car ce ne serait plus seulement une calamité, ce serait proprement un crime, le crime suprême contre l'Humanité! Et c'est nous qui en serions tous responsables.

Car, enfin, la démocratie, c'est cela. C'est la responsabilité de tous les citoyens. Pas une de vous, Mesdames, pas un de vous, Messieurs, ne peut y échapper. Si, après ce que nous venons de voir, vous laissez renaître la guerre, c'est vous qui l'auriez voulue. C'est vous qui, au lieu d'interdire absolument et universellement le recours à la force brutale, l'auriez sciemment décrété.

Est-ce donc une utopie de renoncer au régime atroce de la guerre entre nations quand chacune d'elles tient à honneur de l'avoir supprimé dans l'intérieur de son territoire? L'utopie, citoyens du

XX^e siècle, ce serait de croire que la sécurité des nations peut encore dépendre des armées qu'elles mettent en ligne. Il n'y a plus qu'une sécurité possible, celle qui se fondera sur le désarmement volontaire de toute la famille humaine.

Pourquoi? parce qu'il n'y a pas deux morales : une pour les individus ; une autre, toute contraire, pour les nations. Nations et individus doivent également s'incliner devant les ordres de la conscience et de la raison.

Telle est la grande idée nouvelle qu'ont, par intuition, entrevue et saluée ceux à qui nous sommes venus rendre un pieux hommage. Parlant en leur nom, Wilson a lumineusement exprimé leur pensée dans une de ses plus admirables formules, qui tient en quatre lignes :

Il n'y a pas de paix sans la justice ;

Il n'y a pas de paix sans la réparation des injustices ;

Il n'y a pas de réparation des injustices sans un tribunal d'une souveraine impartialité ;

Il n'y a pas de tribunal semblable sans une Société des Nations.

La constitution volontaire d'une nation en une société ayant pour mission d'organiser la justice au lieu d'organiser la force, voilà où nous en sommes dans les évolutions du genre humain. Voilà aussi le dernier souhait de tous les combattants de tous les pays, le dernier rayon d'espoir qui ait illuminé leur front à l'heure suprême.

Pouvons-nous reculer devant le devoir qu'ils nous dictent? Nous avons fait, pendant la guerre, aux prix des plus grands efforts, l'Union sacrée pour sauver la patrie. Il nous reste à faire, tous ensemble, demain, l'Union sacrée pour sauver l'Humanité.

II. -- LE MEETING DE POTSDAM

Par M. Von PUTTKAMER

La manifestation de la Ligue des Droits de l'Homme à Potsdam, n'a pas été seulement un événement politique d'une portée considérable; elle a laissé à tous ceux qui s'y sont associés un souvenir personnel d'une impérieuse émotion.

Ce fut la Presse nationaliste qui se chargea de donner un caractère sensationnel à cette information : Victor Basch et Loebe, l'ancien Président du Reichstag vont parler à Potsdam de la réconciliation de la France et de l'Allemagne.

La Presse allemande de droite tout entière éclata en imprécations furieuses, transforma en sens contraire, avec une véritable virtuosité dans le mensonge, les paroles équitables prononcées par Victor Basch à la Chambre des Seigneurs sur la question des Responsabilités, et l'on en fouetta l'exaspération de l'extrême-droite.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que ce même même parti populiste qui tente actuellement, par mille tours et détours, de se faufiler dans le Gouvernement, a dévoilé, dans l'ardeur de la lutte, sa mentalité véritable : ce parti, dit *parlementaire* a, lui aussi, fait œuvre de propagande meurtrière!

Ces menaces des nationalistes jetèrent l'alarme chez les républicains de tous les partis. L'on se prépara à la riposte. Il y eut une levée de *Bannières d'Empire* noir-rouge-et-or, et les journaux républicains exigèrent hautement du Gouvernement que celui-ci ne cédât pas aux intimidations des réactionnaires.

La réunion devait avoir lieu le lundi soir. Le matin de ce même jour, les événements en perspective à Potsdam déchaînèrent au sein du Parlement prussien une véritable tempête. La Droite rendit le social-démocrate Severing, ministre de l'Intérieur, responsable de ces troubles pour n'avoir pas interdit à temps la réunion.

Severing répliqua avec force :

« Si les associations patriotes s'apprennent à troubler une réunion autorisée par l'Etat, j'ai, moi, à affirmer vis-à-vis de ces mêmes associations, l'autorité de l'Etat.

S'il en est temps encore, je voudrais, de cette place que j'occupe, adresser aux membres des associations patriotes un avertissement. S'ils ne l'entendent point, ils viendront se heurter à la puissance de l'Etat. Les matraques des policiers ne sont pas faites uniquement pour cogner sur les communistes ! »

Ces fières paroles du ministre de l'Intérieur prussien ont une signification politique profonde : En ce moment critique, c'est à la police gouvernementale, cet unique soutien de la République (la Reichswehr est, on le sait, monarchiste) qu'il fut fait appel pour soutenir l'idée d'un rapprochement entre l'Allemagne et la France, d'une réconciliation des deux grandes républiques voisines.

Mais venons-en à ce soir si riche en événements, à ce soir inoubliable.

La Ligue allemande des Droits de l'Homme avait appris qu'un détachement réactionnaire se rassemblait au lieu dit « la Grille Verte », à Potsdam, pour s'emparer à tout prix de la personne de Victor Basch et enlever (*verschleppen*) l'orateur français. On peut imaginer, connaissant la mentalité de ces fanatiques, ce qui serait advenu.

Au reçu de ces nouvelles, de nombreuses personnalités pacifistes vinrent conjurer Victor Basch de ne pas s'exposer à ce danger mortel. Mais celui-ci demeura inébranlable, résolu qu'il était à aller planter à Potsdam, cité de l'impérialisme allemand, l'étendard de la Paix et de la réconciliation des peuples.

Pour diminuer, autant que cela était en son pouvoir, le danger auquel allaient s'exposer Victor Basch et Loebe, le Comité de la Ligue allemande renonça à son projet primitif, qui était de conduire les orateurs en auto à Potsdam. La section Schöneberg des *Bannières d'Empire* s'était, fort opportunément, rassemblée dans le voisinage du Congrès de la Paix, pour se rendre à Potsdam. Sur le perron du Potsdamer Bahnhof, les *Bannières d'Empire* saluèrent Victor Basch et Loebe et voulurent leur servir d'escorte. L'on s'entassa dans les wagons. Heureux ceux des camarades qui partagèrent le compartiment du Maître ! Un enthousiasme contenu, une ferveur confiante animaient tous les cœurs.

* * *

A Potsdam, la garde d'honneur de Victor Basch et de Loebe s'accrut de deux cents *Bannières d'Empire*, et l'on partit, d'un pas alerte, à la salle de réunion. Nul n'osant s'attaquer à une troupe aussi nombreuse, le parcours s'effectua sans incident.

A la Maison des Syndicats, une grande surprise, une grande émotion nous attendait : Ferdinand Buisson nous avait précédés !

Les membres du Congrès de la Paix l'avaient supplié de ne pas aller, lui aussi, s'exposer à ce danger. On avait refusé de l'accompagner, espérant ainsi le retenir de force à Berlin. Mais, échappant à son entourage, il s'était rendu à la gare, et de là, seul, sans savoir un mot d'allemand, à Potsdam. A son arrivée, les *Bannières d'Empire* lui procurèrent une auto où il ne tarda pas à courir les plus graves dangers. La foule qui se pressait dans les rues principales arrêta à plusieurs reprises la voiture. Les manifestants, armés de matraques, cherchaient Victor Basch. « Ce n'est pas lui ! » s'exclamaient-ils, déçus. Et ils laissaient repartir l'auto dans laquelle, fort heureusement, Ferdinand Buisson gardait un silence obstiné.

Loebe parla le premier. Il raconta qu'il lui avait été donné, au dixième anniversaire de la mort de Jaurès, de prendre la parole à Paris devant 7.000 personnes qui lui avaient fait, à lui qui ne parlait que l'Allemand, un accueil cordial. « Partout, la marée de haine baisse. Enfin, les mains se rejoignent et se serrent. Il faut que tout d'abord se dissipe la haine entre la France et l'Allemagne. C'est la Société des Nations qui édifiera une Europe nouvelle. Est-il donc besoin d'être pacifiste pour craindre les horreurs de guerres à venir ? Ne suffit-il pas pour cela d'être doué de raison ? » De

vifs applaudissements ponctuèrent le discours de Loebe.

Victor Basch monta alors à la tribune, salué aussitôt de vivats et d'applaudissements enthousiastes. Il nous faut malheureusement nous borner à citer quelques phrases de son magnifique discours :

« Ils veulent nous intimider ? Ils ne nous connaissent pas ! Nous sommes ceux qui menons pour la Paix le bon combat... Les réactionnaires ne sont la majorité ni en France, ni en Allemagne. La majorité, ce sont les travailleurs qui doivent lutter contre la faim. Ce sont eux, la chair à canon de toutes les guerres ! Ils en ont assez et chez vous, et chez nous !

« Jamais un républicain véritable n'a pris au sérieux l'article 231 du Traité de Versailles. La contrainte est chose immorale. — L'Allemagne a le devoir de réparer les dommages qu'elle a causés ! — Mais elle a le droit de revendiquer au Conseil des Nations la place qui revient à une nation grande par son industrie et son intelligence. »

Et Victor Basch conclut en ces termes :

« Il nous faut étayer, de toute la vigueur de nos nœuds, de toute la force de nos cœurs, le pont fragile qui unit la France et l'Allemagne. Ce pont, la France démocratique est prête à le soutenir. La France veut être un des piliers du pont. Si vous voulez être le second, jamais, jamais plus il n'y aura de guerre ! »

Et l'assemblée, debout, acclame longuement l'orateur.

* * *

Après Victor Basch, Ferdinand Buisson prit la parole. Agé de quatre-vingt-trois ans, il rappela qu'en 1867, déjà, il avait participé à un Congrès pacifiste. Bien que Buisson s'exprimât en français, langue qu'ignoraient ses auditeurs pour la plupart, l'assemblée l'écouta avec la plus profonde déférence et applaudit longuement la traduction de son discours, la péroraison surtout :

« Je m'adresse à des travailleurs qui sauront l'imposer au Monde, cette Paix, la plus humaine et la plus grande de toutes les Révolutions ! »

Entre temps, la schupo avait reçu des renforts de Berlin. Elle parvint à refouler la foule exaspérée des nationalistes assez loin de l'auto pour que Victor Basch et Ferdinand Buisson pussent y monter et, par la gare de Neu-Babelsberg, regagner Berlin.

Les *Bannières d'Empire* revinrent en bon ordre à la gare de Potsdam, tandis que la schupo repoussait les hordes vociférantes des nationalistes vaincus. Les vaillants policiers durent souvent se défendre à coups de matraques contre leurs agresseurs.

Ainsi, victoire était restée au Gouvernement de la jeune République.

Ce bien sacré : la liberté de réunion, Potsdam même, la cité de l'ancien impérialisme, a dû le respecter. Weimar a triomphé de Potsdam.

Bien avant dans la nuit, nous sommes allés saluer Victor Basch à son hôtel.

Il nous serra la main, et nous cria, en guise d'adieu, du haut de son escalier :

« Aujourd'hui, je me sens rajeuni de vingt-cinq ans ! »

Cette joie de Victor Basch, elle est justifiée. Pas un coup de feu n'a été tiré, le sang n'a pas coulé, et cependant une grande victoire a été remportée : la victoire de la raison, de la tendresse humaines qui, désormais, doivent régir le destin des hommes !

FRANZ VON PUTTKAMER.

BULLETIN DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

RAPPORT FINANCIER

Par M. Alfred WESTPHAL, Trésorier général de la Ligue

Mes chers Collègues,

Ceux d'entre vous qui liront ces chiffres y trouveront matière à se féliciter de l'état de nos finances, et par voie de conséquence ils ne laisseront pas d'imaginer que la fonction trésorière est de tout repos.

Elle pourrait l'être, en des temps moins troublés; elle ne l'est plus, hélas! à l'époque d'incertitude monétaire que nous traversons. Dans les affaires, quand le franc baisse, les prix s'élèvent, le taux du bénéfice reste constant et ceci couvre cela. Nous ne connaissons pas, ici, cette précieuse élasticité. Notre seul aliment, c'est la cotisation, et ainsi nos recettes sont limitées tandis que nos dépenses ne le sont pas. Voilà le côté tragique du rôle du trésorier...

* * *

Les Ligueurs l'ont compris et, pour parer aux nécessités de l'heure, ils n'ont pas hésité, l'an dernier, à voter l'augmentation de la cotisation. A la vérité, on m'avait prêté des cataclysmes. J'avais répondu alors que l'expérience des faits me permettait de rester optimiste. L'événement a justifié cette prévision. Nous avons eu, sans doute, des démissions, mais en très petit nombre, et ces légères pertes ont été si largement compensées que nous avons gagné, cette année même, plus de vingt mille adhérents... Comme réponse aux pessimistes, cela est assez savoureux.

* * *

C'est aussi fort encourageant. Nos recettes se sont élevées en proportion. Nous avons pu faire des économies, comme il convient dans une maison sagement administrée. Cependant, nous avons élargi sans cesse, à l'intérieur et à l'extérieur, le rôle et l'action de notre grande association.

C'est le moment de prendre garde de se laisser entraîner, de caresser des ambitions ou d'échafauder des projets démesurés. N'écoutez pas les sirènes qui, sous le prétexte que nous avons le vent en poupe, voudraient pousser notre barque vers les bords inconnus où dorment les récifs...

Rassurez-vous. Cette métaphore ne s'applique qu'à nos finances, et ce n'est que sur ce terrain-là qu'il convient de redoubler de prudence et de ne pas se laisser gagner à la main. Nous ne savons pas ce que les lendemains nous réservent, et il faut, en raison même de l'incertitude monétaire où nous

vivons, prendre les dispositions nécessaires. Il faut constituer un fonds de réserve de plus en plus solide. C'est une affaire de longue haleine. Elle est en bonne voie, et d'un commun accord, nous la parcèverons.

A cet égard, je sais, par une expérience qui m'est précieuse, quel appui, quel encouragement nous trouvons auprès de nos Sections et de nos Fédérations. Je tiens à les en remercier ici très sincèrement, car, qu'elles que soient les difficultés à vaincre, le travail est léger quand on se sent ainsi aidé et soutenu.

Le Trésorier général:

ALFRED WESTPHAL.

P.-S. — Puisqu'on doit reviser au Congrès divers articles de nos statuts, je demanderai les deux modifications suivantes. Elles ne souffriront pas de difficultés.

1° Art. 4. — « Cette cotisation annuelle d'au moins 10 francs » remplacer « d'au moins » par « de ».

Ceci pour éviter les tentations, simplement.

2° Art. 18. — Supprimer les quatre dernières lignes depuis « *Un tiers de leur excédent* », jusqu'à la fin, et les remplacer par : « *Les Sections qui ne se seront pas conformées à cette obligation pourront être dissoutes.* »

Nous renonçons à réclamer le tiers de l'excédent de caisse. Les Sections nous sauront gré de ce geste plein de largeur. Et quant à la possibilité de dissolution, elle ne change rien à l'état de fait existant. Elle se borne à le légaliser, ce qui est toujours infiniment préférable.

DEMANDEZ NOS DERNIERS TRACTS :

Plus de Conseils de guerre.

Dix mois suffisent.

Le suffrage des femmes.

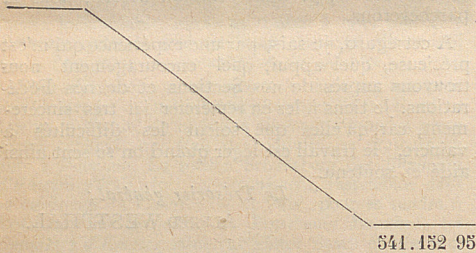
L'Affaire Adam.

SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE 1923

RECETTES

Cotisations	412.619 75
Propagande	5.620 80
Victimes de l'injustice	6.991 25
Publications	1.472 50
Réunions publiques	3.719 35
Congrès	646 20
Article 21	1.052 50
« Les Cahiers »	109.030 60



DÉPENSES

Propagande	14.530 85
Victimes de l'injustice	50.726 40
Publications	1.367 35
Réunions publiques	25.038 35
Congrès	13.237 40
Article 21	1.215 45
Contentieux	63.774 15
Personnel	86.148 30
Loyer, contributions, assurances	10.547 50
Frais de poste	22.071 10
Agencement et entretien	2.763 60
Eclairage, chauffage	9.937 05
Papier, impressions, fournitures	32.790 20
Frais divers	4.453 25
« Les Cahiers »	108.022 20
Ligue internationale	12.000 »
Remboursement à Réserve	42.999 43
En banque	8.041 42
	509.664 »
En caisse au 31 décembre 1923	31.488 95
	541.152 95

COMMISSION DE CONTRÔLE

Rapport annuel

Chers Collègues,

Votre Commission de Contrôle s'est acquittée de la mission que vous lui aviez confiée à notre dernier Congrès. Elle est heureuse de déclarer qu'après avoir vérifié au Siège social livres de Comptabilité et pièces à l'appui, elle n'a constaté aucune erreur.

Les registres de Comptabilité sont tenus avec soin et régularité; les pièces comptables bien classées, numérotées, de sorte que la vérification est rapide et facile. Le personnel comptable est fort au courant de son service et votre Commission adresse, en votre nom, des éloges mérités à notre Trésorier général et à son personnel.

Une critique, cependant, mais s'adressant aux Sections. En effet, il nous a été donné des preuves que, malgré de nombreux rappels, certaines Sections continuent de s'acquitter avec des retards assez considérables. Cette façon de faire est profondément regrettable et nuit à l'établissement du budget de notre association.

Votre Commission ne saurait trop insister auprès des trésoriers des Sections pour qu'ils fassent, en temps voulu, le nécessaire pour s'acquitter de la part qui revient au Comité Central. Nous savons par expérience que les Ligueurs ne facilitent pas toujours la tâche aux trésoriers des Sections. Nous

leur adressons le plus pressant appel pour que, dans l'intérêt de notre association, ils effectuent le paiement de leurs cotisations en temps voulu.

Sur les instances pressantes de votre Commission, le Comité Ferrer a enfin pris des décisions concernant la somme qui nous était confiée et ce poste disparaît de notre bilan. Rien d'étranger à la Ligue n'y apparaît plus désormais.

Nous vous proposons donc l'acceptation pure et simple des comptes tels qu'ils vous sont présentés par notre Trésorier général.

ED. MASSONNEAU,

Expert-comptable.

EN L'HONNEUR DE JAURÈS

Une Manifestation

Le Gouvernement a fixé au 23 novembre la cérémonie de la translation des cendres de Jaurès au Panthéon. Le Comité Central de la Ligue y participera en remettant solennellement la Municipalité de Paris une plaque qu'elle a fait apposer sur la façade de l'immeuble où Jaurès fut frappé le 31 juillet 1914.

Nous invitons toutes les Sections à marquer, par une respectueuse manifestation, la journée du 23 novembre et à honorer ainsi avec tout le pays la mémoire du grand mort.

Elles s'entendront utilement, à cet effet, avec les organisations démocratiques de leur région.

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 1924

Présidence de M. A-Ferdinand HÉROLD

Étaient présents : MM. Bouglé ; A-Ferdinand Hérold, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire-général ; Corcos ; Gamard ; Gouguenheim ; Emile Kahn ; Mathias Morhardt ; Roger Picard.

Excusés : MM. Aulard ; Ferdinand Buisson ; Victor Basch ; Bourdon ; Besnard ; Delmont ; général Sarraïl ; Challaye ; Ménard-Dorian.

Ordre du jour (A propos de l'). — L'ordre du jour de la précédente séance est adopté, après une observation de M. Mathias Morhardt qui tient à rectifier qu'il n'a pas protesté contre la nomination de M. Emile Kahn comme rapporteur de la « revision des statuts », mais bien contre le choix d'un rapporteur.

M. Morhardt précise qu'à son avis, le choix d'un rapporteur devait suivre la discussion des statuts devant le Comité.

M. Emile Kahn répond qu'il n'avait accepté qu'à son corps défendant la tâche du rapport et sur la demande expresse du Comité Central. Mais l'intervention de M. Morhardt lui fait un devoir de la conserver. M. Morhardt propose pour la désignation du rapporteur, dans la question des statuts, une procédure d'exception. Il est d'usage au Comité de désigner le rapporteur et de discuter le rapport quand il est présenté par le rapporteur. C'est ce qui s'est fait pour les statuts comme pour les autres questions du Congrès.

Sedan (Affaire de). — M. Dalbois, président de la Section de Sedan, qui avait demandé à être entendu par le Comité, est introduit. (Voir Cahiers, p. 451, 477 et 507.)

M. Mathias Morhardt — qui préside en attendant l'arrivée d'un des vice-présidents — lui souhaite la bienvenue et l'assure de l'impartialité du Comité Central.

Il s'agit de l'incident provoqué par certaines paroles d'un ligueur de Sedan M. Godchaux, à l'adresse du président de la Section, M. Dalbois (1).

La Section, réunie en assemblée générale, a décidé l'exclusion de M. Dalbois. Celui-ci a fait appel de cette décision. Le Comité Central, sur le rapport de la Fédération, à qui il avait demandé une enquête, a conclu qu'il s'agissait d'un différend personnel entre deux hommes et tout en exprimant à M. Godchaux sa désapprobation des termes injurieux dont il s'était servi, a estimé qu'il n'y avait pas lieu à exclusion.

M. Dalbois voudrait en appeler du Comité Central mal informé au Comité Central mieux informé. Il dé-

clare que M. Godchaux l'a visé dans sa qualité de président ; qu'en conséquence, la Section elle-même se trouve moralement atteinte, il ajoute que M. Bozzi, président de la Fédération, chargé de l'enquête, n'a pas été impartial et qu'il récuse son avis.

« En effet, dit-il, M. Bozzi vient de prendre l'initiative de créer à Sedan une deuxième Section, dans le dessein de détruire ou de diviser celle que je préside.

Cette deuxième Section a été constituée au mépris des statuts ; les ligueurs de Sedan n'ont pas été consultés au préalable, et elle compte des adhérents qui, territorialement, appartiennent à ma Section. En fait, ajoute-t-il le sectionnement ne s'impose pas ; et je ferais tenir au Comité, sur cette question précise, un rapport motivé. En droit et en fait, la Section formée par M. Bozzi ne saurait être reconnue par le Comité, et je demande au Comité de s'opposer à son fonctionnement. »

M. Hérold remercie M. Dalbois des explications qu'il vient de donner.

M. Dalbois s'étant retiré, le Comité délibère sur les deux questions qui lui ont été soumises.

Sur le premier point, il maintient sa première décision ; il désapprouve M. Godchaux, mais ne croit pas devoir l'exclure.

Sur le second point, M. Guernut fait observer que la Section constituée par M. Bozzi compte, en effet, des ligueurs domiciliés sur le territoire de l'autre Section, ce qui ne saurait être admis. Sur les observations du siège central, M. Bozzi en a parfaitement convenu et il a spontanément résolu de convoquer à une nouvelle réunion constitutive — la première étant tenue pour nulle — les ligueurs d'un seul canton. Les Sections, pense M. Bozzi, doivent, en principe, être cantonales ; la ville de Sedan est englobée dans deux cantons ; il y a donc place pour deux Sections limitées par les limites mêmes des cantons.

— A condition, fait observer M. Morhardt, que les ligueurs actuels des deux cantons y aient donné leur acquiescement à la majorité.

— Du tout, réplique M. Guernut, et c'est, toutes proportions gardées, la question qui s'est posée à nous au sujet de l'Alsace-Lorraine, de la Pologne ou du Sleswig. Il suffit, disions-nous, que les habitants de ces régions veuillent se séparer de l'Allemagne pour que la séparation s'opère effectivement ; il n'est pas nécessaire que l'Allemagne soit consultée. Droit d'un peuple à disposer de lui-même ; droit d'un canton à former une Section. Et M. Guernut montre par des exemples que telle a été toujours la règle de la Ligue.

— Mais, demande un membre du Comité, est-ce qu'à la réunion constitutive, doivent être convoqués seulement les ligueurs déjà inscrits ?

— Oui, répond M. Morhardt, car le principe de la Ligue est que la Ligue appartient aux ligueurs et à eux seuls.

— Les statuts ne disent point cela, réplique M. Guernut. Ils font obligation à qui veut former une Section dans un canton de convoquer à la première réunion les ligueurs déjà inscrits ; mais il peut convoquer d'autres citoyens. En fait, une Section est toujours formée avec un noyau d'anciens ligueurs et un halo d'amis ; il ne se formerait guère de Sections nouvelles s'il était nécessaire d'en confier l'initiative à un ligueur ancien. Et l'initiateur de la Section s'inscrit le plus souvent le jour de la première réunion.

— La thèse de M. Morhardt, observe M. Emile Kahn, est anti-statutaire ; la thèse de M. Guernut est, au contraire, conforme aux statuts ; mais elle est incomplète. Lorsque des ligueurs et des amis de la Ligue ont formé une Section cantonale, ce n'est encore qu'une Section en projet ; il faut que le Comité Central la reconnaisse et en reconnaisse la nécessité. M. Bozzi a donc le droit de former une Section autonome du canton-nord de Sedan ; mais cette Section formée

(1) Séance du 1^{er} août 1924. En décembre dernier, un ligueur de la Section de Sedan, M. Godchaux, rencontrant deux membres de la Section, leur tint des propos plus que vifs sur le président de la Section, M. Dalbois.

Il exprimait son étonnement de voir une personnalité aussi peu recommandable, à son avis, rester à la tête de la Ligue à Sedan.

M. Dalbois, à qui ces propos avaient été répétés, réunit la Section qui, à la presque unanimité, prononça la radiation de M. Godchaux.

Celui-ci en a appelé de cette décision au Comité Central qui, se conformant à l'usage, a prié la Fédération des Ardennes de faire une enquête et de lui envoyer son avis sur l'incident.

La conclusion du rapport de la Fédération est qu'il n'y a pas lieu de prendre une sanction contre M. Godchaux, puisqu'il s'agit d'une question toute personnelle entre deux hommes ; mais qu'il conviendrait de relever et de désapprouver ce qu'il y a d'inconvenant dans les propos tenus par M. Godchaux à l'adresse de son président.

Le Comité Central, d'accord avec la solution proposée par la Fédération, charge le secrétaire-général d'écrire dans ce sens à M. Godchaux et à la Section de Sedan.

devra être soumise à l'approbation du Comité Central et c'est en s'inspirant de considérations de fait que le Comité devra ou non la ratifier.

M. Guernut déclare que l'intervention de M. Kahn complète, en effet, sa pensée et que telle est, à sa connaissance, la pratique constante de la Ligue.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Bouglé et Gamard, le Comité Central est de cet avis. Et, considérant que M. Dalbois s'est engagé à envoyer, contre la formation de cette Section cantonale, des objections de fait et de principe, le Comité décide unanimement d'attendre le rapport de M. Dalbois, puis d'entendre la réponse de M. Bozzi avant de prendre une décision.

Statuts (Révision des). — L'ordre du jour appelle la révision des statuts ; mais l'heure étant tardive, et M. Mathias Morhardt ayant de nombreuses observations à présenter, le Comité tiendra une séance spéciale pour en discuter.

Géorgie (Conférence sur la). — Mme Ménard-Dorian propose une conférence sur la Géorgie, que pourrait faire M. Vandervelde.

M. Emile Kahn tient de M. Vandervelde — qui revient des Balkans — qu'il souhaiterait rapporter publiquement ses impressions de voyage.

Le Comité décide de laisser à M. Vandervelde le soin de choisir la conférence qui lui paraît la plus utile, à moins qu'il ne consente à les faire l'une et l'autre, la conférence sur la Géorgie étant réservée aux membres de la Ligue.

Allemagne (Voyage en). — Le Comité adresse des félicitations et des remerciements à MM. Ferdinand Buisson et Victor Basch, pour la manière particulièrement brillante et courageuse dont ils ont représenté la Ligue au Congrès de la Paix à Berlin et dans les meetings subséquents. (V. p. 522.)

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1924

Présidence de M. A.-Ferdinand HÉROLD

Étaient présents : MM. Aulard ; A.-Ferdinand Hérold, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Besnard ; Paul-Boncour ; Léon Brunschvicg ; Emile Kahn ; Martinet ; Mathias Morhardt ; Rouquès.

Excusés : MM. Ferdinand Buisson ; Victor Basch ; Challaie.

Anatole France (Mort de). — M. Hérold prononce l'éloge de notre regretté collègue Anatole France. Le meilleur hommage que nous puissions lui rendre, dit-il, c'est de publier dans une brochure ou dans un numéro des *Cahiers*, des extraits choisis de son œuvre politique et sociale.

Adopté. M. Hérold est chargé de présenter un projet.

Le Comité Central se fera représenter aux obsèques ; M. Aulard tiendra un des cordons du poêle. En l'absence de M. Buisson, M. Victor Basch prendra la parole au nom de la Ligue. (V. p. 515.)

M. Ferdinand Hérold demande que le Comité émette le vœu que les cendres d'Anatole France soient transférées au Panthéon en même temps que celles de Jaurès.

Sur l'intervention de M. Paul-Boncour, le Comité décide de ne pas demander la fusion des deux cérémonies. Il demandera ultérieurement, comme le propose M. Aulard, que les cendres d'Anatole France soient transférées en même temps que celles de Renan, Quinet et Michelet.

Statuts (Révision des). — L'ordre du jour appelle la révision des statuts.

M. Kahn, rapporteur, demande au Comité s'il en-

tend faire une refonte générale des statuts. Il estime, quant à lui, que notre constitution a subi l'épreuve du temps, qu'elle a assuré le progrès continu et le prestige de la Ligue, et il croit que le Comité doit se borner à quelques retouches qu'exigent les circonstances.

M. Morhardt n'est point de cet avis, et demande qu'une Commission soit nommée pour préparer un nouveau projet.

M. Martinet combat cette procédure. Nous avons, dit-il, un projet de M. Emile Kahn ; mettons-nous à l'étudier sans perdre de temps. A mesure que nous irons d'article en article, chacun de nos collègues proposera les changements qu'il juge indispensables.

A l'unanimité moins un voix, celle de M. Morhardt, il en est ainsi décidé.

Après une longue discussion, qui prend la presque totalité de la séance, et à laquelle ont pris part les membres présents, le projet de M. Emile Kahn est adopté avec quelques modifications, suppressions et adjonctions. (V. p. 499.)

Odin (Affaire). — Le secrétaire général a transmis à la Section de Bordeaux l'invitation du Comité Central d'avoir à convoquer M. Odin pour le juger en sa présence.

La Section s'y refuse, faisant appel au Congrès, dans les termes suivants :

La Section de Bordeaux de la Ligue des Droits de l'Homme déclare qu'elle ne saurait discuter à nouveau l'attitude de M. Odin qui a basement et publiquement injurié son vénéré président, le citoyen Lucien Victor-Meu- nier ; et avertit, en vue du Congrès de Marseille, le Comité Central que ce Congrès aura à choisir, le cas échéant, entre la Section de Bordeaux tout entière solidaire de son président, et l'indigne ligueur qui l'a calomnié.

M. Guernut fait observer qu'il ne s'agit pas de choisir entre la Section et M. Odin ; le Comité n'a jamais examiné le fond du conflit ; il s'est simplement prononcé sur une question de forme : peut-on condamner quelqu'un sans l'entendre ?

Dans le dessein de dissiper ce malentendu, M. Guernut avait offert à la Section d'aller à Bordeaux et d'assister à son assemblée générale. La Section n'a pas cru devoir accueillir cette suggestion et a voté l'ordre du jour que l'on vient de lire.

M. Guernut observe que, s'il y a conflit entre M. Odin et la Section de Bordeaux, il n'y a pas conflit entre la Section de Bordeaux et le Comité Central ; il y a dissentiment sur une question d'interprétation des règles de la justice.

La Section estime que dans des cas flagrants comme celui-ci, on peut juger sans entendre l'accusé. Le Comité estime qu'en toute circonstance, l'accusé doit être entendu.

Le Comité et la Section s'en remettent à l'arbitrage du Congrès ; il n'y a plus qu'à attendre.

— Est-ce que le Comité, demande M. Rouquès, ne pourrait pas se saisir du fond de la question ; somme toute, M. Odin a fait appel devant le Comité ; nous avons le devoir de juger. Et puisque la Section ne croit pas devoir entendre M. Odin, pourquoi le Comité ne l'entendrait-il pas ?

Du moment que la Section a fait appel devant le Congrès sur la forme, M. Guernut croit que la question de fond doit être ajournée. Il propose, en tout cas, de demander sur ce point l'avis de nos conseils. Si les conseils sont de cet avis, le Comité attendra l'arbitrage du Congrès.

LISEZ

LA LIGUE AU MAROC

Numéro spécial : 1 fr.

Renouvellement du Comité Central

Mise au point

Nos Sections ont reçu du président d'une Section parisienne une seconde circulaire où les ... inexactitudes abondent encore plus que dans la première.

Le Bureau décidera s'il doit ou non y répondre.

Trois observations seulement :

1° Le signataire de cette circulaire prétend avoir dit la vérité sur le cas de M. Léon Blum, et il ajoute que le bureau de la Ligue l'a confirmée.

Les ligueurs, qui sont gens avertis, compareront les assertions de la circulaire et notre réponse. Ils verront si ces assertions sont confirmées ou démenties.

Répétons une fois de plus :

Que M. Léon Blum est ligueur depuis l'origine de la Ligue ;

Qu'il n'a pas payé sa carte 1923 parce que, par erreur, on ne la lui a pas présentée ;

Qu'il l'a payée l'année suivante avec celle de 1924 ;

Qu'il est donc ligueur, — à jour de ses cotisations, — et éligible ;

2° La circulaire est accompagnée d'un bulletin de vote portant 15 noms.

Rappelons que le vote ne peut porter que sur 14. Lorsque notre regretté collègue Anatole France est mort, le scrutin de 1924 était déjà ouvert, et un certain nombre de Sections avaient déjà voté. C'est donc seulement en 1925 qu'il pourra être procédé à son remplacement.

Nous croyons devoir en avertir les Sections : sur les bulletins de vote qui porteraient 15 noms, le quinzième devrait être considéré comme nul ;

3° En ce qui concerne nos collègues MM. Guétant et Descheerder, nous avons dit qu'ils n'avaient été présentés par aucune Section et qu'en conséquence ils ne pouvaient être inscrits comme candidats.

Il n'est rien, évidemment, dans les statuts qui interdise aux Sections de voter comme il leur plaît, pour les candidats inscrits ou pour d'autres. Mais la Commission de vérification ne peut retenir que les voix accordées aux candidats régulièrement présentés.

A NOS SECTIONS

A propos du Congrès

À la prière de nos collègues, nous avons demandé aux Compagnies de chemins de fer de bien vouloir accorder une réduction de tarif à ceux d'entre eux qui seraient délégués au Congrès de Marseille. Cela constituait évidemment une faveur. Peut-être nos interventions répétées en faveur de la réintégration des cheminots révoqués nous ont-elles rendus indignes de cette faveur.

Le Comité d'exécution des grands réseaux a déclaré ne pas pouvoir l'accorder.

Nos collègues préféreront certainement payer leur place entière et rester en accord avec leur conscience et leurs convictions de ligueurs.

Cartes postales Anatole France

De nombreux ligueurs nous ont demandé, à l'occasion de la mort d'Anatole France, s'il nous était possible de leur envoyer des cartes postales représentant notre regretté collègue. Nous tenons à leur faire connaître qu'un second tirage, d'après un cliché pris peu de temps avant la mort du Maître, a été fait par nos soins.

Nous tenons ces nouvelles cartes postales d'Anatole France, ainsi que celles de M. Ferdinand Buisson et des membres du Comité Central à la disposition des Sections et des ligueurs aux prix déjà indiqués : la carte 0 fr. 10 ; les 12 cartes, 1 fr. ; les 12 douzaines, 10 francs.

Nouveaux tracts

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'article paru ici-même sur le *Suffrage des Femmes*, p. 406. Cette remarquable étude vient d'être publiée en un tract de deux pages qui est à la disposition des Sections qui voudront bien nous en demander.

Un second tract de deux pages sort des presses : *L'Affaire Adam*, sur laquelle nous avons publié un rapport longuement motivé, p. 423.

Rappelons que le discours du regretté Anatole France : *Hommage à la Ligue*, a été publié en un tract de quatre pages, dont il nous reste un certain nombre d'exemplaires.

Nous recommandons très instamment à nos Sections de répandre largement ces tracts de propagande que nous leur adresserons sur leur demande. Nous les prions seulement de nous couvrir, dans la mesure du possible, de nos frais d'édition et d'envoi.

Visites au siège central

Nous tenons à rappeler aux Sections que le Secrétaire général et les chefs de services reçoivent uniquement le jeudi après-midi et nous engageons vivement nos collègues à choisir ce jour-là lorsqu'ils ont besoin de venir au siège central.

Les Sections se plaignent parfois de ce que nous ne donnions pas aux affaires qu'elles nous soumettent une suite aussi rapide qu'il serait souhaitable. Or, nous sommes constamment interrompus dans notre travail par des visites qu'une lettre pourrait éviter ; certains jours, nous recevons du matin au soir et nous ne pouvons même prendre connaissance du courrier ni dicter les réponses urgentes.

Nos collègues de province — et ceux de Paris qui ne sont pas libres le jeudi — pourront exceptionnellement être reçus les autres jours de 11 heures à midi.

Situation Mensuelle

Sections installées :

- 6 octobre 1924. — Balschwiller (Haut-Rhin), président : M. HAUSER.
- 9 octobre 1924. — Sèvres (Seine-et-Oise), président : M. CHAUVIZET.
- 10 octobre 1924. — Lagresle (Loire), président : M. VANOU.
- 16 octobre 1924. — Montrbrison (Loire), président : M. REYNAL.
- 16 octobre 1924. — Celles (Isère), président : M. FLUCHAIRE.
- 16 octobre 1924. — Etaules (Charente-Inférieure), président : M. TEXIER.
- 16 octobre 1924. — Mechra-bel-Ksire (Maroc), président : M. BENOIT.
- 16 octobre 1924. — Bègles (Gironde), président : M. SALAGNAC.
- 16 octobre 1924. — Laval (Mayenne), président : M. TERRIER.
- 16 octobre 1924. — Arcueil et Cachan (Seine), président : M. GIVORR.
- 16 octobre 1924. — Vinça (Pyrénées-Orientales), président : M. DELCLOS.
- 21 octobre 1924. — Seurre (Côte d'Or), président : M. LA-GAIN.
- 21 octobre 1924. — Noailles (Cise), président : M. VAUTER.
- 21 octobre 1924. — Mazamet (Tarn), président : M. SALVAING.
- 28 octobre 1924. — Courtenay (Loiret), président : M. CHESNEAU.
- 28 octobre 1924. — Belvès (Dordogne), président : M. LA-COMBE.

Fédérations installées :

- 1^{er} octobre 1924. — Rhône, président : M. MOUTET.
- 10 octobre 1924. — Pyrénées-Orientales, président : M. CALVET.
- 28 octobre 1924. — Orne, président : M. SILVESTRE.

Si les CAHIERS vous intéressent, pourquoi n'intéresseraient-ils pas votre voisin qui les ignore ?

Faites-les lui connaître.

NOS INTERVENTIONS

La politique française en Rhénanie

Le 12 septembre 1924, nous avons adressé au président du Conseil une lettre ainsi conçue :

Nous avons l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur le rapport ci-joint relatif au fonctionnement de notre administration militaire et civile en Rhénanie ; comme vous le verrez en le lisant, il est l'œuvre d'un homme admirablement au courant des tendances du personnel que nous y employons et qui voit, avec perspicacité les effets de leur gestion brutale et réactionnaire.

Ce sont des considérations d'ordre politique et parfois même religieux, qui ont dicté la plupart des nominations de nos agents dans les Commissions locales ; et ces considérations n'ont pas été celles d'un Gouvernement républicain et démocratique. Il vous appartient, Monsieur le Président, d'épurer un personnel qui n'est pas fait pour terminer notre occupation avec doigté dans un sens favorable à l'amélioration des rapports franco-allemands. Ce sont des hommes pénétrés du meilleur esprit laïque, profondément libéraux, à qui doit échoir la tâche redoutable d'aplanir les difficultés morales d'une longue occupation, car il est bien certain que l'évacuation de la région ne remplira pas son objet pacificateur si elle est opérée par des agents hostiles à cette mesure et ne comprenant pas le prix de la paix.

RAPPORT. — A la base du problème européen il y a le problème franco-allemand ; à la base de ce dernier, il y a le problème franco-rhénan et allemand-rhénan. C'est en Rhénanie que peut et doit se faire l'accord entre les deux anciens belligérants.

Depuis l'armistice, les Rhénans n'ont cessé de déclarer qu'ils ne demandaient qu'à être les intermédiaires de cette réconciliation.

A notre arrivée en pays rhénans, on ne nous aimait guère ; mais on ne nous détestait pas non plus. « Les Français viennent, une fois de plus dans l'Histoire, faire boire leurs chevaux dans le Rhin. Mais comme toujours ils repartiront un jour ou l'autre. » Il n'y avait pas de haine dans ces paroles. Aujourd'hui on nous méprise ! Quoi qu'en disent les rapports officiels ! De la France on n'a connu ici que l'esprit de chicane et la cravache du militarisme.

On nous méprise et il est bien certain que si jamais un mouvement pouvait s'élever en Allemagne contre nous, il ne partirait plus de la Prusse orientale cette fois, mais bien de Rhénanie.

La légende d'après laquelle le général Mangin aurait conquis tous les cœurs sur les deux rives du fleuve, reste une légende que des fonctionnaires et des officiers réactionnaires avaient trop d'intérêt à accréditer. Personne sur le Rhin, à part Dorten et ses quelques ministres flanqués de deux ou trois mille sujets, ne songe à le regretter. L'action de Mangin sur le Rhin, caricature de celle de Hoche, reste une page sombre dans notre histoire.

Il faut reconnaître que nous avons subi en Rhénanie un échec moral et qu'il y a dans cet échec moins une question de politique qu'une question de personnes et de personnel. Le Haut Commissariat de France exerce ses pouvoirs à l'aide d'une Administration Centrale à Coblenz, secondée par un système de délégués dans les préfetures et sous-préfetures de Rhénanie. Les délégués sont chargés de contrôler l'administration allemande. Rien de plus naturel suivant l'esprit du Traité de Paix et en raison du but de conciliation à poursuivre ; il fallait seulement éviter que des éléments troubles ne vinssent mettre un terme au commencement de sympathie, qui devait et doit s'établir entre Français et Rhénans.

Quel esprit a donc dominé l'Administration centrale et ses délégués dans leurs fonctions ? Disons tout d'abord que la H.C.I.T.R. (Haute Commission Interalliée du territoire rhénan) devait être un organisme purement civil, comme le Ministère de l'Intérieur par exemple ou les bureaux plus réduits d'une préfecture quelconque. Il aurait fallu des fonctionnaires civils : le recrutement de ces fonctionnaires aurait dû être commandé par certaines considérations morales ; on a pris au petit bonheur dans les états-majors et les troupes environnant Coblenz tout ce qui avait besoin d'être « casé ». Au début donc, la H. C. I. T. R. fut franchement militaire et très militariste ; une annexe du G. O. G. de Luxembourg d'abord, du Q. G. de Mayence ensuite. Puis en raison de certaines attaques, on décida de « civiliser » extérieurement la maison, mais le personnel resta en place. Tous les délégués supérieurs (à part un seul, encore est-il aristocrate) sont encore des généraux ou des colonels ; les délégués de Cercle restèrent ce qu'ils étaient : des commandants, des capitaines, des lieutenants ; même en civil, tout ce monde là reste spécifiquement militaire. Entre temps, d'autres fonctionnaires, civils ceux-là, furent envoyés au Haut Commissariat (H. C. F.).

Bien peu étaient de sincères républicains ; pendant ces quatre années les protégés du Bloc National et les hommes de Daudet menèrent le combat contre la République et les républicains.

Cette caste de fonctionnaires a su à merveille salir le régime qu'elle abhorre.

On a fait subir aux Rhénans les pires chicanes personnelles. « Ce sont de sales Boches ! » Voilà ce que l'on entend un peu partout, même dans la bouche de gens dont on pourrait espérer plus de compréhension de l'avenir.

Comment expliquer cet état d'esprit qui est l'unique raison de notre échec ?

La grande majorité des fonctionnaires ne connaît pas l'allemand ; ceux qui connaissent cette langue entretiennent pour la plupart d'excellentes relations avec la population ; certains ont même contracté de parfaites unions dans le pays ; mais ils restent relégués aux emplois subalternes, quelles que soient leurs capacités. Il est mal vu ici d'être bien avec le « Boche ». Cette antipathie, du reste, s'étend à toutes les sphères. Tel délégué, tel fonctionnaire frappe à coups redoublés tantôt sur l'Evêché, tantôt sur tel secrétaire de syndicat socialiste.

Si nous voulons tirer une première conclusion de ce qui précède, nous remarquerons qu'il s'agit moins en Rhénanie de remplacer les grands chefs que de modifier le moyen et le haut personnel.

La nouvelle République a besoin d'argent. On peut supprimer une bonne moitié du personnel du H. C. F. ; garder seulement les fonctionnaires qui connaissent l'allemand à fond, non seulement la langue, mais aussi la psychologie du peuple qu'ils ont sous les yeux ; établir une sélection parmi ces fonctionnaires et les classer suivant leurs capacités ; éloigner tous les inutiles, les incapables et les frondeurs. Eviter les Alsaciens qui n'ont pas sur le problème franco-allemand les mêmes conceptions que les Français de l'intérieur et qui risquent de faire une politique trop germanophile ou très germanophobe. Exiger des fonctionnaires la plus grande retenue dans les paroles et l'attitude, aussi bien dans le service qu'à l'extérieur dans leur vie privée.

Il faudrait enfin assurer à ces fonctionnaires un statut d'avancement qui ne soit pas arbitraire, et en revanche, leur demander un plus grand effort intellectuel, les empêcher de sombrer dans l'abaissement progressif et d'arriver à un bureaucratisme incompatible avec l'activité que nous avons à déployer dans ces régions.

Une sage répartition des services assurerait une meilleure utilisation des compétences et permettrait de plus grandes économies.

Un autre point capital : il faut « civiliser » le H. C. F. Il ne suffit pas qu'un général, un colonel ou un commandant s'habille en civil et poursuive la même politique.

Les Délégations ne devront plus être de petits états-majors, où tout marche militairement. La discipline civique se passe des formes militaires et donne en politique de meilleurs résultats. Les délégués ne devront plus jouer aux petits princes, réglant arbitrairement toutes les questions, paradant dans de somptueuses automobiles devant une population qui souffre et supporte les frais de tout ce luxe, habitant dans de magnifiques villas où l'apathie et l'inertie n'entrent que trop facilement.

Au point de vue politique, deux réformes s'imposent. Comme en France, les troupes et leurs états-majors doivent être réduits au rôle de simples garnisons. Comme en France, toute intervention de l'armée doit avoir lieu par l'intermédiaire des autorités civiles.

En second lieu il faut exiger du petit et moyen personnel qu'il entame de meilleures relations avec la population. Il faudra cesser d'insulter le Rhénan à tout instant : « Salopard de Boche. » etc.

Ne faisons pas en Rhénanie de politique séparatiste : notre action jusqu'ici patronnée par les Barrés, les Hanoteau, le Comité de la rive gauche du Rhin, le Comité de politique nationale belge, a été le ciment qui a uni le peuple rhénan à l'Allemagne. *Faisons en Rhénanie de la politique allemande et non de la politique rhénane.* Il faudra bon gré mal gré s'entendre avec l'évêque d'en face et avec le secrétaire de syndicat socialiste, au lieu de les traiter à tout moment de sales Prussiens, parce qu'ils n'ont pas voulu appuyer le coup de force séparatiste. Ce sont des Allemands, mais ils veulent la paix et c'est à cet égard que nous devons les aider. Aidons surtout les éléments démocratiques, et non, comme l'a fait le H. C. F. jusqu'à aujourd'hui, les éléments nationalistes et revanchards. Ce que nous devons rechercher en Rhénanie, c'est l'entente et non la division. Dans cette politique pacifique et pacifiste, nous serons secondés et soutenus (si nous y employons des moyens et des hommes appropriés) par le clergé rhénan et par les syndicats ouvriers. Supprimons le spectre séparatiste qui les éloignait de nous. Nous y gagnerons des sympathies et nous économiserons un certain nombre de millions de francs.

Certes, nous ne pouvons que nous réjouir de voir disparaître la Prusse des provinces rhénanes ; comme le disait un député centriste rhénan : « La séparation de la Rhénanie et de la Prusse est une nécessité historique mais elle ne doit être issue que d'une lente évolution des faits. » Laissons donc la Prusse indisposer les Rhénans. Plus l'opposition prusso-rhénane prendra de l'acuité, plus l'idéal franco-allemand sera près de se réaliser : nous n'avons pas à nous faire les protecteurs, indirectement, des intérêts de la Prusse, en supprimant les frottements qui peuvent exister entre ces deux peuples allemands.

* *

Il faudra enfin cesser de considérer les fonctionnaires allemands du pays occupé comme de sales Prussiens. La plupart d'entre eux sont de bons Rhénans. Une collaboration amicale est possible. Le petit personnel entretient déjà de bonnes relations dans ces milieux très influents sur le reste de la population.

Si nous pouvons nous résumer, nous concentrons sur quelques points les réformes indispensables auxquelles il est urgent de procéder dans notre administration :

a) Epurement des éléments non républicains du H. C. F. : ces éléments sont les représentants d'un régime et d'une politique qui à l'intérieur comme à l'extérieur a fait fiasco.

b) « Civilisation » du Haut Commissariat de France.

c) Economies sérieuses à réaliser par la réduction du personnel et par la suppression de l'appareil somptuaire du H. C. F.

d) Politique de non intervention dans les affaires rhénanes ; il faut faire en Rhénanie une politique allemande et rechercher ici un terrain d'entente. Abandon de l'appui aux séparatistes qui ne servent qu'à diminuer notre prestige à l'extérieur et créer des divisions inutiles à l'intérieur.

e) Politique de collaboration avec les autorités et la population allemandes, non pas une politique de chicanes et d'insultes, mais une politique d'estime et de respect.

C'est à ce prix seulement que notre République gagnera non seulement dans les pays rhénans, mais aussi en Allemagne et à l'étranger les sympathies que son grand passé de démocratie lui avait gagnées et qu'elle avait perdues sous l'effet d'un nationalisme étroit et criminel.

Le 28 septembre, M. Herriot nous a informés que ce document avait retenu toute l'attention du Gouvernement.

La question du Rif marocain

A Monsieur le Président du Conseil,

La Presse a révélé qu'à l'occasion du voyage du Chef du Directoire espagnol à Larache (Maroc), un plan de collaboration franco-espagnole aurait été envisagé, au sujet de la ligne de conduite à tenir dans cette partie de l'Afrique mineure.

Si l'information est fondée, il ne semble pas qu'il y ait intérêt à associer notre pays à la politique d'aventures que poursuit le Gouvernement d'Alphonse XIII au Bas-Maroc, sous peine de partager le discrédit dans lequel sont tombés nos voisins.

D'autre part, les Rifains paraissent vouloir s'ériger en gouvernement autonome et la France ne peut violer le principe, aujourd'hui reconnu, du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes.

Pour ces deux raisons, dont la seconde surtout est à prendre en considération, il semble qu'il n'y ait pas lieu d'approuver la politique de notre Résident général à Rabat, lequel devra se tenir dans la neutralité à cet égard.

Nous avons l'honneur de vous présenter notre manière de voir.

(8 août 1924.)

Le statut du Sud-Algérien

Le 16 janvier, nous avons demandé au ministre de l'Intérieur de faire cesser la dictature militaire qui pèse depuis plus d'un demi-siècle sur les territoires du Sud-Algérien.

Le 14 février, nous avons reçu la réponse que voici :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la suppression du régime actuel dans les Territoires du Sud, soulève tout d'abord une question de principe : la loi organique du 24 décembre 1902, complétée par le décret du 14 août 1905, a fixé la composition et la limite de ces Territoires et a mis à la disposition du Gouverneur général un personnel militaire pour leur commandement et leur administration ; il serait donc nécessaire qu'une nouvelle loi intervint pour modifier sur ces deux points l'état de choses existant. On se trouve amené de la sorte à se demander s'il y a avantage à provoquer une refonte complète de la loi organique.

Parmi les raisons qui ont motivé la loi du 24 décembre 1902, il en est une qui atteste la clairvoyance de ses auteurs et qui constitue aujourd'hui la pierre de touche de son efficacité. Cette raison, c'est que, pour leur mise en valeur et leur aménagement, les régions du Sud et de l'Extrême-Sud doivent être dotées de l'autonomie budgétaire. Si elles dépendent des Départements correspondants, leurs revenus viennent alimenter le budget de la Colonie et les budgets locaux, mais dans l'emploi des ressources budgétaires, elles sont sacrifiées aux besoins plus immédiats

et mieux défendus des régions septentrionales. Pour ces dernières, le bénéfice des ressources tirées du Sud n'est évidemment pas négligeable ; réparti toutefois en un grand nombre d'articles du budget, il n'a cependant qu'un intérêt relatif. Le bloc de ces ressources et la liberté de leur emploi donnent au contraire au Sud la garantie de son développement. Les résultats obtenus avant la guerre et même depuis en sont un témoignage.

On ne peut songer à conserver l'organisation générale des Territoires du Sud en les amputant simplement de leurs circonscriptions septentrionales ; ces circonscriptions sont de beaucoup les plus productives ; elles disparues, le budget spécial se présenterait avec un tel déficit que son équilibre exigerait une grosse subvention. Ni la Métropole, ni les Délégations financières ne consentiraient assurément, dans les circonstances présentes, à prendre la charge de cette subvention. On arriverait ainsi à condamner à une paralysie complète les Territoires du Sud qui auraient été conservés.

*
*
*

Si cette essentielle considération budgétaire ne dominait pas la question et qu'on fût libre de concevoir une réorganisation, il est sans doute quelques régions que leur contact avec l'élément européen et que leurs possibilités d'avenir en matière de colonisation inclineraient à distraire de l'ensemble des Territoires du Sud ; mais ces régions sont peu nombreuses et peu étendues. En dehors d'un chapelet d'oasis dans les environs de Biskra et d'une bande de terrains labourables sur les Hauts-Plateaux aux abords de Djelfa, tout le reste forme un ensemble pour lequel l'unité d'administration offre le maximum d'avantages.

Tout cet arrière-pays renferme les terrains de parcours de tribus nomades qui vivent de leurs moutons et de leurs chameaux. La zone des pâturages, indispensable à la subsistance des troupeaux et, par là, à l'existence des tribus, s'étend à la fois sur les Hauts-Plateaux, où elles estivent et au Sahara où elles hivernent. Cette zone de plus en plus réduite vers le Nord, est devenue si restreinte que, les années de sécheresse, elle est insuffisante pour les troupeaux. L'exemple de 1920 est, à cet égard, péniblement probant. Il y a pour les nomades, aussi bien pour les Larbaa de Laghouat, les Ouled Sidi Cheick de Géryville, les Hamyan de Mécheria, et les Arab Cheraga et Cheraba du Territoire de Touggourt, une nécessité vitale à conserver les parcours qu'ils possèdent encore.

D'autre part, au point de vue social, ces grands nomades en sont restés au stade de la vie pastorale. Leur évolution vers notre civilisation n'est sensible que dans quelques familles. La masse n'est pas touchée. Elle reste dans le cadre de la tribu sur laquelle ne s'exercent que deux autorités, l'autorité patriarcale et l'autorité du chef indigène. L'octroi à ces grands nomades des droits politiques accordés aux indigènes de l'Algérie du Nord, romprait les liens traditionnels qui les unissent et l'état de choses qui en résulterait ne serait vraisemblablement ni profitable à l'ordre public ni même aux intérêts des populations du Sud.

Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il serait prématuré de faire passer les Territoires du Sud sous le régime civil des départements algériens.

La franchise postale des députés

Nos lecteurs trouveront ci-dessous la protestation de la Ligue contre le vote de la Chambre ouvrant un crédit de plus d'un million pour permettre aux députés de correspondre gratuitement avec leur circonscription. Il a été fait allusion à cette lettre dans la séance du Comité Central du 12 septembre. (Cahiers 1924, p. 477.)

Les Chambres ont voté un crédit de 1.100.500 fr. destiné jusqu'à concurrence de 250.000 fr., notamment à

permettre aux députés de correspondre directement avec leurs électeurs.

Il y a lieu de s'étonner qu'une Chambre républicaine ait voté une dépense qui correspond si mal, tout à la fois aux besoins d'économie du pays et au principe de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt ; car la taxe postale, si elle est le prix d'un service, est aussi une contribution aux dépenses générales du budget.

Qui vérifiera d'autre part que ce privilège sera en fait réservé aux seuls députés pour affaires de service ?

En réalité, cette exonération constitue une augmentation de l'indemnité parlementaire. Il est possible que cette augmentation soit légitime. Il fallait alors la décider clairement, franchement, sans mystère et sans détours ; il fallait mettre l'opinion publique en mesure de fournir, comme il est juste, ses objections et sa critique.

On a le regret, de constater depuis le 30 juillet, date où la Chambre a procédé à ce vote, qu'il n'existe pas dans la constitution un organisme de contrôle exerçant son action dans toutes les occasions où les Chambres prennent des dispositions budgétaires n'intéressant que leurs membres.

La Ligue des Droits de l'Homme se devait de protester contre ce vote : elle exprime l'espoir que cette regrettable erreur d'une Chambre républicaine restera unique dans son histoire.

(4 septembre 1924.)

Contre les arrestations arbitraires

A Monsieur le Ministre de la Justice

Nous avons eu l'honneur d'appeler l'attention de votre prédécesseur sur les faits suivants :

Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février dernier, un incendie éclata à la Grande-Jaronnée, commune de Bours-en-Othe (Yonne), chez Mme veuve Faudard, âgé de 71 ans.

Il fut vite établi que le feu avait été mis par le petit-fils de cette dernière, Fernand Faudard, âgé de 18 ans.

Ce dernier, arrêté, déclara qu'il avait un complice, un camarade de son âge, Maurice Gosse. Sans aucune vérification, la justice et la police, admirant cette version et la communiquèrent à la presse.

C'est par les journaux que Maurice Gosse apprit, le 4 février, l'accusation portée contre lui par Fernand Faudard.

Maurice Gosse, jeune homme de conduite excellente, habitant avec ses parents, honnêtes et laborieux, à Bar-sur-Seine, s'empressa de se rendre, accompagné de camarades d'atelier, auprès du Commissaire central de Troyes pour fournir les preuves de son innocence et indiquer un alibi péremptoire.

Le commissaire central, loin de l'entendre, le fit incarcérer malgré ses protestations.

Ses parents, informés, vinrent immédiatement déclarer à la police troyenne que leur fils était innocent, pour la raison décisive que le jeudi 31 janvier, le vendredi 1^{er} février, le samedi 2, il était rentré au domicile paternel à Bar-sur-Seine, par le train venant de Troyes où il travaille et arrivant à Bar à 20 heures et qu'il n'avait quitté ce domicile que pour reprendre le train du matin pour Troyes.

Mais la police refusa de se rendre à l'évidence malgré les preuves pertinentes offertes. Il fut interdit à M. et Mme Gosse de voir leur fils qui, menottes aux mains, fut mené de la Prison au Parquet, où pas plus qu'à la police, on n'admit ses protestations pourtant précises et faciles à vérifier instantanément.

De Troyes, Maurice Gosse fut mené, toujours menottes aux mains, entre deux gendarmes, à Joigny, pour être confronté avec Fernand Faudard.

Ce dernier ne reconnut pas Maurice Gosse pour son

complice. Il l'avait dépeint comme très grand, corpulent, avec moustache. Or, Maurice Gosse ne répond aucunement à ce signalement. Il était donc aisé d'éviter l'arrestation d'un innocent, effectuée avec une légèreté vraiment déconcertante.

Après la confrontation, Maurice Gosse fut mis en cellule; et ce n'est qu'après plus d'une heure d'attente qu'il fut élargi. On lui remit l'argent qu'on lui avait enlevé au moment de son arrestation. Et on le laissa aller sans exprimer le moindre regret de l'erreur commise. Il dut voyager à ses frais de Joigny à Bar-sur-Seine où il arriva chez ses parents éplorés, le 8 février au soir, soit après quatre jours d'arrestation au cours desquels ce jeune homme fut mis en contact avec des malfaiteurs de la plus basse catégorie.

Nous avons demandé à votre prédécesseur de vouloir bien ouvrir une enquête sur les responsabilités engagées en cette affaire.

Nous lui avons signalé qu'il nous paraît inadmissible que la liberté individuelle puisse être violée avec une telle légèreté; que l'on puisse attendre avec une pareille inconscience à l'honneur d'une famille en livrant à la presse des renseignements n'ayant fait l'objet d'aucune vérification; qu'un jeune homme, mineur, soit mis arbitrairement dans la plus immorale promiscuité et conduit menottes aux mains.

Votre prédécesseur nous a répondu qu'aucune faute ne paraissait avoir été commise par les autorités judiciaires en cette affaire.

Mais par les fonctionnaires de police? Nous vous aurons gratitude, Monsieur le Ministre, de vouloir bien ordonner qu'une enquête soit faite concernant la responsabilité de ces fonctionnaires.

Si vous estimez que cette enquête — ce que nous ne croyons pas — soit de la compétence de votre collègue de l'Intérieur, nous vous serions reconnaissants de vouloir bien lui faire tenir la présente lettre.

(10 juillet 1924.)

* *

Nous avons l'honneur d'appeler votre haute attention sur une réclamation qui nous est adressée par M. Victor Blanchetière, peintre, demeurant, 3, rue Coq-Héron, à Paris (1^{er}).

M. Blanchetière nous expose les faits suivants :

Le 26 mars 1924, à 9 h. 1/2 du matin, M. Blanchetière se trouvait chez un de ses clients, M. Roublot, demeurant, 101, rue de Richelieu, lorsque deux inspecteurs de la Sûreté se présentèrent à M. Blanchetière et l'invitèrent à les suivre au poste de police de la rue de Choiseul.

Arrivé à ce poste de police, M. Blanchetière apprit qu'un mandat d'arrêt était lancé contre lui par le juge d'instruction de Mantes pour vol.

Malgré ses protestations, M. Blanchetière a été enfermé au poste et, le soir venu, conduit au dépôt. Il y resta pendant 9 jours puis deux gendarmes vinrent le prendre pour le conduire menottes aux mains à la gare Saint-Lazare à destination de Mantes. M. Blanchetière fut alors écroué à la maison d'arrêt de Mantes.

Alors, pour la première fois, M. Blanchetière fut interrogé par le juge d'instruction. Celui-ci, dès le premier interrogatoire, se rendit compte de l'erreur commise et pour dissiper toute équivoque convoqua les deux accusateurs; ceux-ci déclarèrent catégoriquement qu'ils ne reconnaissent pas en M. Blanchetière l'auteur du vol.

M. Blanchetière fut relaxé; il y avait 15 jours qu'il avait été arrêté.

A la suite de ces événements, M. Blanchetière tomba malade; il a perdu la clientèle de la personne chez laquelle il se trouvait au moment où il fut arrêté.

Il n'est pas douteux qu'il ait subi un préjudice matériel et moral considérable.

Dans ces conditions, M. Blanchetière demande à ce que'une indemnité lui soit accordée à titre de légitime réparation des torts qui lui ont été causés.

(12 juillet 1924.)

Autres Interventions

JUSTICE

Arrestations arbitraires

Colmain. — M. Colmain, marchand de métaux à Marcelcave (Somme), fut arrêté le 11 mars dernier par la brigade mobile d'Amiens, après avoir été dénoncé comme l'auteur d'un crime commis dans la commune la semaine précédente. Une perquisition eut lieu chez lui, on l'emmena à Amiens où il fut incarcéré jusqu'au soir, menottes aux mains.

Libéré, il croyait l'affaire terminée, mais le surlendemain, on l'arrêtait à nouveau. Second voyage à Amiens, second interrogatoire, à la suite duquel M. Colmain était remis en liberté, non sans avoir été malmené et menacé d'un revolver.

Les journaux avaient relaté l'affaire, laissant entendre que M. Colmain était bien le coupable. Très connu dans la région, il perdit la majeure partie de sa clientèle et dut renvoyer ses trois ouvriers. Aujourd'hui encore, il n'est pas rentré en possession des vêtements saisis lors de la perquisition du 11 mars.

Nous avons transmis au ministre, le 20 août, la plainte de M. Colmain.

Souquet (Emile). — Le 8 août 1924, nous avons transmis au ministre de la Justice une protestation émanant de M. Emile Souquet, café du Garage, à Gouraincourt-Longwy, qui se plaignait d'avoir été arrêté arbitrairement et frappé par la police. Il nous exposait les faits en ces termes :

Le 23 juin courant, alors que j'étais au lit, vers 4 h. 1/2 du matin, deux agents de police de Longwy sont venus frapper à la porte de ma chambre, que j'ai aussitôt ouverte.

L'un d'eux m'a apostrophé en me mettant un revolver sous le nez et me disant : « Qu'est-ce que tu as fait hier soir ? » Je répondis : « Je ne sais pas ce que vous voulez dire... Quoi ? A quel moment ? » Il ajoute : « Ton compte est bon ; habille-toi en vitesse ». Au même moment, pendant que je passais mon pantalon, l'autre agent de police, nommé Guillaume, m'a frappé de ses mains à la figure, environ dix coups de poing et m'a fait des écorchures.

Ensuite, ils m'ont emmené au poste de Gouraincourt pour me confronter avec un individu accusé d'avoir frappé et mis en mauvaise posture un autre agent de la localité le jour précédent. Cet individu ne m'ayant pas reconnu, et pour cause, ils m'ont lâché et je suis rentré chez moi.

Nous avons demandé au ministre d'ordonner une enquête.

*** M. Riols, facteur rural en retraite, qui réclamait les majorations accordées par la loi du 31 mars 1920, était mort sans les obtenir. — Ses ayants-droit reçoivent les arrérages impayés.

*** M. Delouis, condamné pour refus d'obéissance à 5 ans de travaux forcés, avait eu, dans la suite, sa peine commuée en 5 ans de prison; puis il avait bénéficié de l'amnistie et repris son travail; or, il était invité, en violation de la loi, à compléter son temps de service actif. — Il est libéré.

*** M. Jeandot ne pouvait obtenir le règlement définitif de ses dommages de guerre. — Satisfaction.

*** M. Degraffin, de Courbes (Aisne), qui a eu un fils tué à la guerre, ses deux autres fils mobilisés et sa fortune détruite, sollicitait l'exonération des frais causés par l'hospitalisation de sa fille dans un asile d'aliénés. — Les frais sont payés par la commune de Courbes.

*** M. Pierre, blessé de guerre, âgé de 78 ans, ne pouvait obtenir le renouvellement de son titre de pension. — Il le reçoit et touche les arrérages échus.

*** M. Lemaire ne gagne que 500 francs par mois; or, ayant dû, en raison d'un abcès consécutif à une pigture anatomique, prolonger un séjour à l'Hôpital Saint-Louis, il se voyait réclamer 946 fr. 50 pour frais d'hospitalisation. — Il est exonéré.

*** Mme Marie Denniel, institutrice intérimaire, réclamait en vain depuis 1919 une indemnité de licenciement payée par erreur à une homonyme. — Elle la touche.

ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

La Fédération et les Sections dont les noms suivent ont protesté contre l'attentat dont a été victime notre collègue Paul de Stoecklin :

Loire.
Audierno, Auxerre,
Blida, Boulogne-sur-Seine,
Challange, Coblenze, Cognac, Commentry, Compiègne,
Crémieux,
Houilles,
Lille,
Marennes, Marseille, Montfort-le-Rotrou, Montreuil-Bellay,
Paris-4^e, Paris-9^e, Paris-19^e (Amérique),
Rennes, Roiffé, Roye,
Saint-Junien, Saint-Sauvan, Sartrouville,
Tourcoing, Tourlayville,
Villeneuve-sur-Lot, Vincennes,

Nous remercions nos collègues des vœux de sympathie qu'ils nous ont transmis. Nous sommes heureux de leur annoncer que notre ami Paul de Stoecklin est en pleine convalescence.

Pyrenées-Orientales

Octobre. — Les Sections des Pyrénées-Orientales se réunissent en Congrès à Perpignan. A l'issue d'une conférence de M. Emile Kahn, délégué du Comité Central, une Fédération est constituée.

Rhénanie

12 octobre. — La Fédération des Sections françaises dans les territoires occupés a été fondée dans une assemblée générale à laquelle assistait M. Guernut, secrétaire général. La Fédération, après avoir adopté des statuts et élu son Bureau, s'est tracé un programme de propagande et de revendications. Elle s'est engagée instamment à démontrer aux pouvoirs intéressés les abus commis par les autorités d'occupation.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Alais (Gard)

Juin. — La Section demande au Comité Central de soumettre au prochain Congrès une modification des statuts entraînant : 1° l'adoption immédiate par le Comité Central de toute proposition votée par la majorité des Sections ; 2° l'obligation de soumettre au Congrès toute proposition votée par dix Sections au moins et abrogeant la limitation de l'ordre du jour des Congrès.

Alais (Gard)

10 octobre. — La Section demande au Comité Central d'intervenir près du ministre de l'Intérieur pour qu'il invite les préfets à taxer la farine dans chaque département, en tenant compte de la récolte régionale, de la provenance, des moyens de transport et des taxes déjà décrétées en d'autres départements.

Andilly-les-Marais (Charente-Inférieure)

7 septembre. — A l'issue d'un banquet démocratique organisé pour l'anniversaire de la fondation de la Ligue, la Section adresse à M. Buisson ses sentiments de vive sympathie. Elle demande la suppression du vote secret à la faveur duquel certains parlementaires trahissent les intérêts de la République. Elle félicite le président du Conseil pour sa clairvoyance politique de paix et de progrès social et assure le président de la République de son respect et de son dévouement.

Annemasse (Haute-Savoie)

Octobre. — M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait, devant un auditoire attentif et nombreux, une conférence très applaudie. Des adhésions nouvelles sont enregistrées.

Balschwiller (Haut-Rhin).

8 octobre. — La Section demande au Comité Central d'intervenir auprès des autorités compétentes pour qu'aucune suite ne soit donnée à une initiative du maire de Balschwiller, préjudiciable aux sociétés locales.

Bize (Aude)

22 septembre. — M. Emile Kahn, membre du Comité Central, fait devant une salle comble une conférence chaleureusement applaudie sur « les devoirs nouveaux de la démocratie ». A l'issue de cette conférence, la Section demande : 1° la réduction du service militaire à un an ; 2° la réintégration des cheminots révoqués pour faits de grève ; 3° la suppression de l'ambassade auprès du Vatican ; 4° la suppression des conseils de guerre ; 5° la stricte application des lois de laïcité ; 6° la coopération de la Ligue aux travaux de la Société des Nations en faveur de la paix ; 7° l'amnistie pleine et entière pour les condamnés politiques et militaires. Elle applaudit à la réintégration du général Sarraill et exprime à M. Buisson et à ses collaborateurs sa respectueuse sympathie. Elle proteste contre la dictature des gouvernements italien et espagnol.

Bourges (Cher)

12 octobre. — M. Grisoni, délégué du Comité Central, fait, devant plus de trois cents auditeurs, une conférence très applaudie sur l'action de la Ligue depuis la guerre.

Chauny (Aisne)

Octobre. — La Section félicite M. Guernut pour sa campagne en Allemagne et demande que les discours faits par lui au cours de sa tournée de conférences soient édités et distribués aux Sections à charge par elles d'en payer les frais. Elle demande : 1° la suppression des conseils de guerre ; 2° l'application intégrale des lois françaises et républicaines aux provinces recouvrées ; 3° la révision de la loi d'amnistie permettant une plus large application ; 4° la suppression de la Commission Hébrard de Villeneuve qui majore les traitements des gros fonctionnaires et oublie volontairement les petits ; 5° le vote d'une loi garantissant la liberté individuelle.

Coblenze (Allemagne)

12 octobre. — Après la réunion constitutive de la Fédération, la Section a tenu une séance où M. Guernut, faisant un voyage d'enquête en Rhénanie, a échangé des vues avec les collègues, recueillant leurs opinions sur les problèmes essentiels avant de voir le Haut-Commissaire, M. Tirard.

Douai (Nord)

12 octobre. — A l'issue d'une Conférence de Mme Lefevre sur les dangers de l'alcoolisme et de M. Lescarcelle sur « les droits de la femme ». La Section proteste contre la décision ministérielle qui exclut les instituteurs des administrations de certaines coopératives. Elle regrette la mise à la retraite d'office de M. Brun, directeur des Contributions indirectes de la Seine. Elle réclame la réintégration des cheminots révoqués.

Firminy (Loire)

Juillet. — La Section demande : 1° que les questions à l'ordre du jour des Congrès nationaux soient adressées, à fin d'examen, aux diverses Sections de la Ligue deux mois au moins avant la convocation de ces Congrès ; 2° que chaque Section désigne dans la mesure de ses possibilités financières un ou plusieurs délégués au Congrès national, qui auront pour mission de faire connaître aux congressistes les points de vue particuliers de leur Section et d'enregistrer les interventions éclairées des compétences nationales ; 3° qu'un compte rendu officiel des séances du Congrès soit communiqué à toutes les Sections qui l'établiraient et consacraient leur point de vue par un vote définitif ; 4° que ces votes aient ceux des réélections soient centralisés par le Congrès Central et dépouillés à date fixe, suivant des modalités à déterminer.

Gentilly-Kremlin-Bicêtre (Seine)

11 octobre. — La Section proteste contre le projet de loi qui porterait à six ans le mandat électif. Elle demande la suppression du vote secret et la publication intégrale des archives diplomatiques de la guerre.

Le Mans (Sarthe)

2 août. — La Section demande : 1° que la date du Congrès soit fixée dorénavant à la Pentecôte ; 2° que les rapports sur les questions à l'ordre du jour du Congrès soient envoyés aux Sections au moins deux mois avant le Congrès afin d'en permettre une étude plus sérieuse ; 3° que le secrétariat général fournisse des renseignements sur les candidats proposés par le Comité Central et par les Sections et leur biographie, surtout en ce qui concerne les candidats nouveaux.

Levallois-Perret (Seine)

9 octobre. — La Section demande qu'un article de la loi d'amnistie permette la révision des jugements rendus

par la Haute-Cour et par les conseils de guerre au cours des hostilités. Elle émet un vœu en faveur du vote des femmes.

Marans (Charente-Inférieure)

27 septembre. — La Section félicite le Comité Central pour sa campagne en faveur de la liberté individuelle et l'invite à demander aux parlementaires ligueurs d'agir auprès du Gouvernement pour faire aboutir le projet de loi Ferdinand Buisson.

Mayence (Allemagne)

13 octobre. — Ce fut une bien belle réunion. Après un exposé de l'œuvre de la Ligue fait par notre secrétaire général, M. Guernut, M. Matricon, président, donna la parole aux auditeurs qui voulaient poser des questions. Des Allemands, au nom des pacifistes, des instituteurs républicains, des jeunesses ou des socialistes firent, en faveur de la paix et d'un rapprochement franco-allemand, des appels qui ont vivement ému l'assistance. Comme l'un d'eux avait rappelé que, sous la Révolution, le premier arbre de la liberté avait été planté à Mayence, M. Guernut montra qu'il n'y aurait de paix durable que par l'union des démocrates. « Replantez, dit-il en terminant, votre arbre de la liberté, et ce n'est point le vent d'Ouest qui, désormais, viendra le déraciner. »

A noter que, dans cette réunion, à propos d'une question de M. Guernut sur l'enseignement de l'Histoire, les instituteurs français et les instituteurs allemands qui étaient présents ont décidé de se réunir en Congrès à Mayence sur l'initiative de M. Foullier pour étudier en commun les meilleures méthodes d'inspirer aux enfants l'amour de la paix.

L'assistance a également voté sur la proposition d'un Allemand, une adresse à Madame Anatole France, saluant dans notre collègue disparu le bon ouvrier de la réconciliation des peuples.

Miribel (Ain)

4 octobre. — La Section proteste contre l'iniquité dont a été victime le lieutenant Chapelant et félicite les auteurs de son exécution. Elle demande la suppression des cours martiales et des conseils de guerre ; la révision du procès Chapelant afin que satisfaction soit donnée à la mémoire de la victime et à sa famille.

Pantin (Seine)

11 octobre. — M. Emile Kahn, membre du Comité Central, fait une conférence sur les espoirs nouveaux de la démocratie. M. Liautey expose l'affaire Malvy. Très vif succès. Nouvelles adhésions.

Paris (V^e)

9 octobre. — La Section encourage le Gouvernement français à poursuivre une action résolument laïque et républicaine. Elle le félicite de vouloir appliquer les lois de fauconnier suspendues illégalement depuis dix ans. Elle s'étonne de la mansuétude montrée jusqu'ici envers l'attitude des cardinaux français.

Paris (XV^e)

2 juillet. — M. L'étrange, président de la Section fait une intéressante conférence sur « le problème de l'amnistie ».

8 octobre. — M. Thévenot, avocat à la Cour de Paris, fait une conférence très goûtée sur « l'extension des droits du jury ».

Paris (XVIII^e, Grandes-Carrières)

Octobre. — La Section demande qu'aucune expulsion d'étranger ne soit prononcée sans que l'intéressé ait pu se défendre de toutes accusations portées contre lui, devant un tribunal judiciaire ou administratif avec l'assistance d'un avocat.

Paris (XIX^e, Amérique)

13 octobre. — La Section profondément attristée par la mort d'Anatole France, prie la famille de l'illustre défunt et le Comité Central de la Ligue d'accepter ses sincères condoléances. Elle rend un hommage ému à la mémoire de l'écrivain subtil dont l'œuvre honore les lettres françaises ; au pacifiste qui souhaita la réconciliation des peuples et se dévoua à la cause de ceux qui souffrent. Elle considère que la disparition d'Anatole France est une perte immense pour la classe des travailleurs.

Rambervillers (Vosges).

27 juillet. — La Section demande : 1° l'application intégrale des lois françaises à l'Alsace-Lorraine ; 2° l'école unique avec la possibilité pour les élèves méritants d'accéder gratuitement aux degrés supérieurs. Elle adresse à M.

Miguel de Unamuno l'expression de son admiration. Elle félicite le Gouvernement pour le rappel à l'activité du général Sarrail et renouvelle sa confiance au Comité Central.

Ribémont (Aisne)

14 septembre. — Les démocrates de Sézy-les-Mézières organisent une manifestation en l'honneur de la Ligue. M. Marc Lengrand, vice-président de la Fédération, y fait une conférence très applaudie où il traite l'œuvre et le programme de la Ligue, son action en faveur de la paix, sa lutte incessante contre toute dictature. Il fait un parallèle entre la politique néfaste du « Bloc National » et celle de la nouvelle majorité inspirée par « l'esprit des Droits de l'Homme ». Une Section locale est immédiatement constituée dans cette commune.

Saint-Hilaire-la-Palud (Deux-Sèvres)

Juin. — M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait une brillante conférence devant un nombreux auditoire. Il définit le but de la Ligue et célèbre la Révolution de 1793 qui donna la liberté au peuple de France. Très vif succès.

Saint-Emilion (Gironde).

29 août. — La Section, après une causerie de M. Charoulet, député, félicite le Gouvernement pour son action républicaine.

Saint-Sauveur (Yonne)

28 septembre. — La Section approuve la politique du gouvernement actuel. Elle demande l'amnistie complète, la révision des jugements des conseils de guerre, le règlement définitif des réparations et des dettes interalliées. Elle exprime sa sympathie à M. Guernut à l'occasion de sa brillante tournée de conférences en Allemagne. Elle salue Miguel de Unamuno et ses libérateurs. Elle demande : 1° que l'ambassade au Vatican soit supprimée ; 2° que la situation des employés départementaux et communaux soit identique à celle des fonctionnaires de l'Etat et que les augmentations de retraite leur soient payées le plus tôt possible.

Trèves (Allemagne).

4 septembre. — La Section félicite le chef du Gouvernement pour son œuvre vraiment républicaine. Elle demande l'établissement d'un régime de paix et de justice et la défense, à l'étranger comme à l'intérieur, des intérêts de la République par des représentants républicains, à l'exclusion des éléments de réaction. Elle félicite MM. Buisson et Guernut pour le succès remporté par eux au cours de leur voyage en Allemagne et demande que le Comité Central prenne part aux manifestations pacifistes allemandes, soit par la lecture d'une déclaration, soit par la collaboration directe d'orateurs français parlant la langue allemande. Elle proteste contre la propagande religieuse dans les écoles et collèges français de la Rhénanie et demande que les membres de l'enseignement dans cette région soient invités à se conformer aux lois et décrets en vigueur.

Trèves (Rhénanie)

11 octobre. — La Section française avait donné une réunion où M. Guernut, secrétaire général, a exposé le but de la Ligue et donné de nombreux exemples de ses interventions. Après lui, M. Scheuer, au nom des pacifistes allemands, et un jeune syndicaliste ont marqué la volonté des démocrates et des ouvriers allemands de mettre fin à tout malentendu avec la France et de poursuivre la réconciliation des deux peuples. Dans une réunion privée de la Section qui s'est tenue ensuite, M. Guernut a interrogé les ligueurs présents sur les abus des autorités d'occupation et a réuni des éléments d'information pour une enquête qu'entreprend sur ce point le Comité Central.

Wiesbaden (Allemagne)

14 octobre. — M. Henri Guernut, secrétaire général, poursuivant sa tournée, a présidé un banquet de ligueurs, puis a donné une conférence sous la présidence de M. Dufour, président de la Section. Le général Verraux, qui était à Wiesbaden, sollicité de prendre la parole a félicité la Ligue de sa campagne courageuse, rapporté les impressions du Congrès international de Berlin et exhorté ses auditeurs à une vive propagande pour la paix. Mlle Lilly Jannasch s'est félicitée du concours que la Ligue des Droits de l'Homme française apporte à l'œuvre des pacifistes allemands pour la réconciliation. M. Boudon, ancien secrétaire du siège central, qui a fondé la première Section en Rhénanie relate les débuts et les progrès de la Ligue dans les territoires occupés et quelques interventions heureuses. M. Guernut, reprenant la parole, marque ce que sera le programme du Comité Central en Rhénanie. Une adresse de respectueuse sympathie est adressée à Mme Anatole France.

LIVRES REÇUS

- Albin Michel, 22, rue Huyghens :
- A. LONDRES : *Dante n'avait rien vu*, 7 fr. 50.
BÉRAUD : *L'Affaire Landru*, 7 fr. 50.
- Alcan, 108, boulevard Saint-Germain :
- Paul GILLE : *Esquisse d'une philosophie de la dignité humaine*, 8 francs
- Beziès, à Epinal :
- La Vérité sur l'agitation cléricale en Alsace-Lorraine*, 0 fr. 40.
- Bibliothèque d'éducation, 15, rue de Cluny :
- DUBREUIL : *La République industrielle*, 7 francs.
- Bossard, 43, rue Madame :
- J. VÉRAN : *Comment on devient député, sénateur, ministre*, 4 fr. 80.
- Grès, 21, rue Hautefeuille :
- A. LICHTENBERGER : *Roses de France*, 7 fr. 50.
A. LICHTENBERGER : *La Folle aventure*, 7 fr. 50.
- Delagrave, 15, rue Soufflot :
- A. NAVARRE : *Manuel d'organisation du bureau*.
- Delpuech, 51, rue de Babylone :
- P. ROUÉ : *Le Procès de Jésus*, 5 francs.
RABINDRANATH TAGORE : *Nationalisme*, 6 francs.
- Dunod, 92, rue Bonaparte :
- LECOMTE DENIS : *Le Pétrole en France*, 6 francs.
- Ecole Emancipée, à Saumur :
- La Jeunesse de Jean-Jacques : « Les années de Chambréry »*.
- Auguste FOREL : *Philosophie populaire*, 2 francs.
- Editions de la Griffe, 29, rue Saint-Georges :
- Edg. BLOSDE : *La Surpassion*, 4 fr. 50.
- Editions Spès, 17, rue Soufflot :
- Famille, Travail, Epargne* : III. *La Famille*, 0 fr. 75.
- Emile-Paul, 100, rue du Faubourg-Saint-Honoré :
- J. GIRAUDOUX : *Juliette au pays des hommes*.
- Ferenczi, 9, rue Antoine-Chautin :
- GIL BAER : *Obéir ?* 7 fr. 50.
- Fischbacher, 33, rue de Seine :
- H. HOLLARD : *J.-H. Fabre*, 2 francs.
- Flammarion, 26, rue Racine :
- UPTON SINCLAIR : 100 0/0, *Histoire d'un patriote*, 7 francs.
- Flammarion, 26, rue Racine :
- Victor MARGUERITE : *Le Couple*, 7 fr. 50.
- Giard, 16, rue Soufflot :
- Camille SERVAT : *Contre la R. P. intégrale ou tronquée*, 2 francs.
- Grasset, 61, rue des Saints-Pères :
- René JOHANNET : *Eloge du bourgeois français*, 9 francs.
- Kra, 6, rue Blanche :
- Guglielmo FERRERO : *Discours aux sourds*, 6 fr. 75.
Maxime GORKI : *Un Premier amour*, 10 francs.
- Librairie Bourdeaux, 52, avenue Victor-Hugo :
- TURULL-FOURNOLS : *Étincelles*, 8 francs.
- Librairie Dardel, à Chambéry :
- L'Assaut du Mont Everest*, 30 francs.
- Librairie des Lettres, 12, rue Séguier :
- Robert KESTER : *Compagnon Jacques*, 5 francs.
- Librairie de l'Humanté, 120, rue Lafayette :
- Karl LIBKENICHT : *Lettres du front et de la géol.*, 6 fr.
Programme de l'Internationale communiste, 7 francs.
- Librairie de Paris Livres, 4, rue Le Goff :
- D. BELLEGARDE : *La République d'Haïti et les Etats-Unis devant la Justice internationale*, 3 francs.
- Librairie du Travail, 96, quai Jemmapes :
- GUIBBAUX : *La Reconstruction économique de la Russie et le Secours ouvrier international*, 1 franc.
- Maloine, 27, rue de l'École-de-Médecine :
- GILLARD : *Les Principes de la vie*, 10 francs.
Maurice MORDAGNE : *Des humanités*, 2 fr. 50.
- Mélotée, 33, quai des Grands-Augustins :
- A. CÉUROY : *La Walkyrie de R. Wagner*, 3 fr. 50.

- Payot, 106, boulevard Saint-Germain :
- P. NOEL : *L'Allemagne et les réparations*, 12 fr.
B. RUSSEL : *Principes de reconstruction sociale*, 10 fr.
LABRY : *Autour du Moujik*, 10 francs.
L. BOURGEOIS : *L'Œuvre de la Société des Nations* : 25 fr.
- Pensée Française, 37, rue Falguière :
- LOUIS DELLUC : *L'Homme des bars*, 6 fr. 75.
P. WEISS : *Les Charmeurs de nuages*, 6 fr. 75.
- Perrin, 35, quai des Grands-Augustins :
- M. TALMEYR : *La Ténébreuse affaire La Roncière*, 7 fr.
- Plon-Nourrit, 8, rue Garancière :
- A. MORVAND : *Le Territoire de la Saïré*, 4 francs.
J. et J. THARAUD : *L'An prochain à Jérusalem*, 7 fr. 50.
- Presses Universitaires, 49, boulevard St-Michel :
- RUYSSEN : *Les Minorités nationales d'Europe et la Guerre mondiale*, 12 francs.
- Quillet, 87, avenue Mozart :
- AULARD : *Histoire politique de la Grande guerre, 1914-1918*.
- Renaissance du Livre, 78, boulevard Saint-Michel :
- Noël DOMÈGE : *En marge de Plutarque*, 7 fr. 50.
- Résidence Générale du Maroc, 21, rue des Pyramides.
La Renaissance du Maroc : dix ans de Protectorat, 7 fr. 50.
- Rieder, 7, place Saint-Sulpice :
- ALAIN : *Propos sur le christianisme*, 3 francs.
CARRÈRE et BOURGIN : *Manuel des partis politiques en France*, 9 francs.
LÉVY-BRULH : *Jean Jaurès*, 6 fr. 50.
- Rivière, 31, rue Jacob :
- PLANTAGENET : *Le Problème douanier et le Système de protection directe*, 9 francs.
E. JONAS : *Pourquoi le franc baisse*.
- Rouff, 148, rue de Vaugirard :
- MICHELET : *Histoire de la Révolution française*, fasc. 19 à 31, le fasc., 1 franc.
JULES MICHELET : *Histoire de la Révolution française*, fasc. 11 à 14, le fasc., 1 franc.

Adresse Télégraphique : DROITHOM-PARIS

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : C/C 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.

Appartements

EN LOCATION-VENTE

Près de la gare de Lyon et près du Luxembourg
pour Décembre prochain

Chaque appartement comprend :

GALERIE, CUISINE, SALLE DE BAINS, W.-C.,
PENDERIE, et UNE, DEUX, TROIS, QUATRE
OU CINQ PIÈCES. — Loyer : De 1.600 à 9.700 fr.

S'adresser à la

Société Immobilière "LA LUTÉCIA", 32, rue de Bièvre, Paris-5.



Imp. Centrale de la Bourse
147, Rue Réaumur
PARIS